

N° 5

12 novembre 1986

---

---

# SÉNAT

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

Service des Commissions

---

BULLETIN

DES COMMISSIONS

---

## SOMMAIRE

---

	Pages
Affaires culturelles .....	273
Affaires économiques et plan .....	279
Affaires étrangères, défense et forces armées .....	313
Affaires sociales .....	321
Finances, contrôle budgétaire et comptes économiques de la Nation .....	337
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale .....	379
Délégation du Sénat pour les communautés européennes ...	391
Délégation du Sénat pour la planification .....	395
Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi complétant la loi n° 86-897 du 1 <sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication .....	399

## AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 5 novembre 1986 - Présidence de M. Maurice Schumann, président.** La commission a procédé à l'examen du budget de l'enseignement supérieur pour 1987 sur le rapport de M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Brantus** a présenté les crédits pour 1987 de l'enseignement supérieur, dont le total s'élève à 21.700 millions de francs, soit une progression de 3,1% par rapport à 1986, ce qui est sensiblement supérieur à la progression des dépenses civiles du budget général (+ 0,9%). Il a souligné la quasi-stabilité du nombre total d'emplois budgétaires (- 96 par rapport à 1986) mais l'augmentation du nombre d'emplois d'enseignants et chercheurs (+ 578).

**M. Pierre Brantus** a ensuite évoqué les crédits de fonctionnement matériel et d'intervention, en progression de 7,4% par rapport à 1986, tandis que le montant total des crédits des bourses et secours d'études progresse de 18,5%. Globalement, les crédits consacrés à l'action sociale en faveur des étudiants est en progression de 6,7%.

Le rapporteur a indiqué que les crédits d'investissement progressent de 6,1% en autorisations de programme et 11,5% en crédits de paiement. Il a à ce propos souligné l'importance du programme de développement des instituts universitaires de technologie. Il a présenté ensuite les crédits de la recherche universitaire, nullement sacrifiés dans le projet de budget puisqu'ils sont en progression de 6,3%.

En conclusion, **M. Pierre Brantus** a souligné qu'il s'agissait d'un projet de budget cohérent et courageux et a proposé à la commission d'adopter les crédits de l'enseignement supérieur pour 1987.

Un débat a suivi cet exposé, auquel ont participé **M. Maurice Schumann, président, MM. Kléber Malécot et Philippe de Bourgoing.**

En réponse aux questions posées, le rapporteur a indiqué que la contribution des régions au financement de la construction d'instituts universitaires de technologie n'était évidemment pas obligatoire, mais que ces collectivités pouvaient difficilement refuser leur concours dès lors que l'Etat assurait une partie du financement.

**M. Maurice Schumann, président,** a rappelé l'amendement au projet de loi sur l'enseignement supérieur relatif au recul à 68 ans de la limite d'âge des professeurs de l'enseignement supérieur qui avait été retiré en raison de l'annonce faite par le Gouvernement qu'une réflexion d'ensemble serait menée sur le recul de la limite d'âge pour les grands corps de l'Etat.

La commission a ensuite **approuvé à l'unanimité le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1987.**

**Jeudi 6 novembre 1986 - Présidence de M. Maurice Schumann, président.** La commission a tout d'abord examiné les crédits affectés à l'enseignement agricole dans le projet de budget de l'agriculture pour 1987 sur le rapport de **M. Albert Vecten.**

Le rapporteur a déclaré que le budget de l'enseignement agricole forme un ensemble contrasté. A côté de mesures positives, dont certaines constituent un

progrès considérable, il présente des aspects qui peuvent paraître relativement préoccupants.

L'enseignement agricole est épargné par l'effort de modération des dépenses publiques : les crédits qui lui sont affectés progressent en francs constants. Les crédits de bourses augmentent de 37 %, ce qui permettra l'alignement sur le régime des bourses de l'enseignement général et technique. Par ailleurs, d'importantes mesures sont prévues pour appliquer l'article 9 de la loi du 9 juillet 1984, lequel dispose que les statuts des personnels des établissements d'enseignement agricole public devront être harmonisés, jusqu'à réalisation de la parité, avec ceux des corps homologues de l'enseignement général et technique : ainsi, 2.726 postes d'enseignants et 306 emplois de personnels non enseignants sont transformés afin de réaliser l'alignement sur les corps correspondants de l'Éducation nationale. Ces mesures s'accompagnent d'un effort notable de développement de la formation continue des enseignants.

En revanche, les crédits d'équipement diminuent dans des proportions importantes, de 29 % pour les crédits de paiement et de 18 % pour les autorisations de programme. Les crédits affectés à la formation professionnelle des adultes baissent de 10 %, alors que les crédits accordés l'année précédente s'étaient révélés insuffisants. Enfin, les crédits affectés aux établissements sous contrat, même s'ils augmentent de 3,5 % en francs courants, ne permettent pas l'application de la loi du 31 décembre 1984.

Cet exposé a donné lieu à un large débat, auquel ont participé **M. Philippe de Bourgoing, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, le président et le rapporteur.**

Puis, la commission, suivant son rapporteur, a décidé de donner **un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement agricole pour 1987**, sous le bénéfice d'une observation relative à la nécessité d'appliquer pleinement la loi du 31 décembre 1984.

La commission a ensuite procédé à l'**examen du budget de l'enseignement technique pour 1987, sur le rapport de M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis.**

**M. Marcel Vidal** a tout d'abord souligné que la situation de l'enseignement technique en 1986 est caractérisée principalement par l'élan qui lui a été donné par le précédent Gouvernement. Il a notamment rappelé que le projet de budget prévoit 2.000 créations d'emplois dans les lycées professionnels et techniques, mesure à rapprocher du développement du baccalauréat professionnel, inscrit dans la loi-programme du 23 décembre 1985. Il a également évoqué la rénovation des diplômes professionnels de niveau V (C.A.P. et B.E.P.) et de niveau III (B.T.S.) et a souligné le préjugé favorable que lui inspirait le nouveau dispositif d'aide et de soutien à la sortie du système éducatif pour les jeunes s'appêtant à quitter prématurément le système scolaire.

**M. Marcel Vidal** a regretté la disparition du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique, et l'absence d'individualisation des crédits de l'enseignement technique ; il a en outre indiqué que les crédits s'élevaient, pour 1987, tous postes confondus (public et privé et aides aux familles) à 26.391 millions de francs, soit une progression en volume de 2,34 %, inférieure au rythme moyen annuel de 2,8 % en volume pendant cinq ans prévu par la loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel du 23 décembre 1985.

**M. Marcel Vidal** a estimé que cette situation était tout à fait anormale et signifiait le recul de l'enseignement technique, devenu "parent pauvre" de l'éducation. C'est pourquoi, il a proposé à la commission de donner un avis défavorable au budget pour 1987 de l'enseignement technique.

Un débat a suivi cet exposé auquel ont participé **M. Maurice Schumann, président, Mme Hélène Luc, MM. Hubert Martin, Albert Vecten et Adrien Gouteyron.**

La commission a ensuite décidé de donner un avis favorable à l'adoption du projet de budget de l'enseignement technique pour 1987, en considérant que :

- la progression des crédits (2,34 %) était supérieure à celle des dépenses totales du budget pour 1987 (1,8 %) ;

- le rythme d'augmentation des crédits fixé par la loi-programme du 23 décembre 1985, qui ne prévoyait pas de financement correspondant, comme l'avait souligné le Sénat lors de sa discussion, ne constituait qu'une norme indicative.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mardi 4 novembre 1986.- Présidence de M. Jean François- Poncet, président.** - La commission a tout d'abord procédé à l'examen du rapport pour avis présenté par M. Charles-Edmond Lenglet sur le projet de budget pour 1987 des industries agricoles et alimentaires (I.A.A.).

M. Charles-Edmond Lenglet a tout d'abord rappelé que le secteur des industries agro-alimentaires représente un atout majeur pour l'économie française, qu'il s'agisse de sa contribution positive au solde du commerce extérieur (+ 34 milliards de francs en 1985), des emplois qu'il a su créer ou maintenir (400 000 environ) ou de son rôle fondamental dans l'équilibre économique des zones rurales ou fragiles. Toutefois ce secteur reste encore insuffisamment concentré et soumis à des difficultés financières réelles. Malgré des efforts certains, l'effort global de recherche demeure insuffisant, l'évolution positive du solde des échanges ne saurait masquer un certain nombre de faiblesses inquiétantes, et l'ouverture au marché mondial par des investissements à l'étranger demeure en retrait par rapport à nos principaux partenaires.

Il convient donc de prendre acte avec satisfaction des orientations que le ministre de l'agriculture a jugées prioritaires :

- le soutien aux projets de développement des entreprises tant en ce qui concerne les investissements de compétitivité des secteurs de première transformation, que le développement international et celui de l'innovation des entreprises agro-alimentaires ;



- la prise en compte de dossiers horizontaux qui conditionnent l'avenir des sociétés du secteur tels que la clarification des rapports entre l'industrie et la distribution, l'unification du marché communautaire, la formation des salariés.

La pression exercée par la grande distribution, la valeur ajoutée structurellement plus faible que pour la moyenne de l'industrie, l'insuffisance des fonds propres, la rentabilité plus discutable de certains sous-secteurs (viande, fruits et légumes transformés) accroissent incontestablement depuis deux ans la vulnérabilité de beaucoup d'entreprises et de coopératives et conduiront inéluctablement à des restructurations et des regroupements ; l'Etat devra de toute évidence les accompagner, car derrière telle ou telle entreprise agro-alimentaire de nombreux emplois industriels, mais aussi agricoles sont en jeu.

Le rapporteur pour avis a ensuite évoqué les principaux problèmes rencontrés par ce secteur industriel : structure morcelée, situation financière dégradée, effort de recherche insuffisant malgré des progrès certains constatés au cours des dernières années. Le commerce extérieur de la branche se traduit, en 1985, par un solde positif de 34 milliards de francs, qui ne doit pas cependant cacher des difficultés tenant à la trop faible part des produits transformés. Le rapporteur pour avis a dressé un bilan détaillé du commerce extérieur par produit et par zone géographique. Il a ensuite évoqué les principales composantes de l'effort de recherche dans le secteur des I.A.A., qu'il s'agisse de la recherche publique ou de la recherche privée. Après avoir rappelé que parmi les cent plus importantes entreprises agro-alimentaires mondiales, on ne comptait que trois entreprises françaises, M. Charles-Edmond Lenglet a procédé à une analyse des dotations inscrites au projet de budget. En crédits d'intervention, ces dotations sont fortement

minorées en apparence par suite du regroupement de diverses subventions au sein du chapitre 44-53. Toutefois, on peut noter une réduction de 5 % des sommes consacrées aux actions de promotion et d'exportation de produits agro-alimentaires, ainsi qu'une diminution des crédits d'investissement de 15 % en autorisations de programme et de 25 % en crédits de paiement.

En conclusion de son exposé, **M. Charles-Edmond Lenglet** a estimé que l'avenir du secteur repose sur trois actions prioritaires : le développement des investissements directs à l'étranger, la poursuite de l'effort de recherche dans les biotechnologies, la recherche de débouchés industriels pour les produits agricoles. Il a rappelé que les mécanismes de la prime d'orientation agricole et du fonds d'intervention stratégique avaient été maintenus, malgré les craintes qui avaient pu être émises. Par ailleurs, le secteur des I.A.A. apparaît relativement privilégié, dans le projet de budget pour 1987, par rapport aux autres secteurs de l'industrie française. Il devrait bénéficier des allègements fiscaux prévus par le projet de loi de finances pour 1987, qu'il s'agisse de l'impôt sur les sociétés ou de la taxe professionnelle.

Après un débat auquel ont pris part **MM. Jean François-Poncet, président, Michel Sordel et Désiré Debavelaere**, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits des industries agro-alimentaires.

Puis la commission a procédé à l'examen du rapport pour avis présenté par **M. Jacques Braconnier** sur le projet de budget pour 1987 des routes et voies navigables.

Le rapporteur pour avis a d'abord indiqué que le projet de budget pour 1987 constitue pour lui tout à la fois une source de satisfaction et un sujet d'inquiétude.

D'abord une source de satisfaction qui concerne le secteur des routes. En effet, après le net recul des dotations budgétaires enregistrées en 1986, l'année 1987 sera marquée par une progression très sensible : 28 % pour les crédits en moyens de paiement affectés au développement du réseau, à l'entretien des routes et à la sécurité routière, 93 % pour les autorisations de programme.

Le rapporteur pour avis a estimé que ce projet de budget permettrait d'engager des opérations nouvelles et de poursuivre la modernisation de notre réseau routier mais à la condition qu'il s'agisse d'un effort de longue haleine et non pas simplement d'une amélioration passagère.

Il a souligné plus particulièrement les points suivants :

- d'abord la fin du recours au Fonds spécial de grands travaux qui sera ainsi rebudgétisé ;
- le lancement des autoroutes de liaison, 182 km en 1987, tandis que 165 km devraient être mis en service ;
- le respect des engagements en faveur des contrats Etat-régions et des plans spéciaux ;
- la poursuite du programme de renforcement des chaussées et de mise hors gel des axes nationaux, à raison de 600 km par an ;
- la reprise, après plusieurs années d'inertie, du programme de viabilité hivernale.

Dans le domaine de la sécurité routière, le rapporteur pour avis a noté un accroissement de 15 % des autorisations de programme et de 20 % des crédits de paiement, ce qui permettra d'intensifier les opérations de sensibilisation de l'opinion et des usagers aux problèmes des accidents de la route, dont le nombre demeure beaucoup trop élevé.

Il a également insisté sur la nécessité d'accélérer l'étude de la suggestion déjà ancienne du permis de conduire à points, dont la gestion pourrait aujourd'hui être réalisée sans grande difficulté grâce à l'informatique. Il a évoqué l'étude d'une autre action, à savoir la formation des enseignants aux problèmes de la sécurité routière et la place de cet enseignement dans les programmes scolaires, actuellement insuffisante.

Abordant la partie consacrée aux voies navigables, le rapporteur pour avis a regretté que les dotations des voies navigables, déjà bien modestes les années précédentes, connaissent une stagnation des moyens de paiement (523,2 millions de francs contre 518,5 en 1986) et un recul très marqué des autorisations de programme : 242 millions de francs au lieu de 318,4 millions de francs en 1986.

La profession de la batellerie, déjà confrontée aux difficultés résultant de la crise du trafic fluvial, est très inquiète d'autant plus que les autorisations de programme constituent une indication des budgets à venir.

**M. Jacques Braconnier** a également rappelé les difficultés de la batellerie française, particulièrement inquiète pour son avenir, puis il a examiné trois problèmes importants :

- celui du financement des liaisons inter-bassins par des ressources extra- budgétaires ; compte-tenu de la poursuite des amortissements, la C.N.R. (Compagnie nationale du Rhône) pourrait alors contracter de nouveaux emprunts et contribuer au financement de la liaison Rhin-Rhône ;
- celui de la dérivation du pont de Mâcon, unique goulot d'étranglement subsistant sur l'artère à grand gabarit Châlon-sur-Saône-Fos-sur-Mer ;
- celui de la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent et des liaisons à grand gabarit Rhin-Rhône, Seine-Est et Seine-Nord.

En conclusion, le rapporteur pour avis a invité la commission à donner un avis favorable à l'adoption des crédits.

Au cours de l'échange de vues qui a suivi, **M. Marc Lauriol** a attiré l'attention de la commission sur la situation de l'Ile de France, région enclavée et engorgée en matière de transports routiers, où se produisent à longueur d'années de nombreux bouchons, réguliers et quotidiens. Il a estimé que les pouvoirs publics ne mettent plus à la disposition des citoyens les moyens de se déplacer. Il a également évoqué les problèmes d'aménagement du territoire concernant le Massif central et du retard pris par la France en matière de voies fluviales.

**M. René Trégouet** a évoqué la situation de la région lyonnaise en demandant que soient mis très vite en place des moyens de financement à la hauteur des problèmes rencontrés, moyens sans lesquels une véritable thrombose dans ce qui peut être considéré actuellement comme un point névralgique de la France ce produirait et il a indiqué que si le conseil général du Rhône et l'agglomération lyonnaise étaient prêts à fournir chacun 100 millions de francs par an, il fallait que l'Etat fasse dès l'an prochain un effort qui sorte des programmes habituels, suggérant que soit passé un contrat particulier entre l'Etat et le département.

**M. Lucien Delmas** a fait part de ses réflexions sur le grand vide qui, en matière de transports, caractérise une vingtaine de départements français, situés au centre ouest du territoire, desservis ni par l'autoroute, ni par le T.G.V., ce qui ne peut qu'accentuer la désindustrialisation.

**M. Guy de La Verpillière** est intervenu au sujet de la liaison Rhin- Rhône et du pont de Mâcon, indiquant à ce sujet que si ordinairement on construisait des ponts pour

franchir des voies d'eau, dans ce cas précis on voulait construire un canal pour éviter un pont, ce qui n'aurait pas été nécessaire si la liaison Rhin-Rhône avait été développée.

Il a également regretté la persistance du tour de rôle en matière de transport fluvial, estimant qu'un changement de mentalités était absolument nécessaire.

**La commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs aux routes et voies navigables.**

Enfin, la commission a procédé sur le rapport de **M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis, à l'examen du projet de budget des départements d'outre-mer (D.O.M.) pour 1987.**

Après avoir rappelé les caractéristiques d'un budget dont les dotations d'action économique enregistrent une progression importante, le rapporteur pour avis a exposé les principaux objectifs de la loi de programme relative au développement des D.O.M. : incitation à la création d'emplois, dégagement de 3 milliards de francs de crédits supplémentaires d'ici 1994 en vue du financement de logements et de la mise à niveau des infrastructures et établissement -dans un délai de cinq ans- de la parité sociale avec la métropole.

Puis le rapporteur pour avis a présenté deux grandes catégories d'observations. S'agissant de l'agriculture, il a souhaité l'amélioration des politiques d'aménagement hydraulique et foncier et d'aide à l'organisation des producteurs et à la commercialisation. **M. Lucien Delmas** a également indiqué que les incertitudes qui affectent actuellement les actions de diversification des cultures supposent un renforcement du soutien aux produits agricoles traditionnels ainsi que la recherche

d'un meilleur auto-apvisionnement en viande et en produits laitiers.

Par ailleurs, le rapporteur pour avis a fait part à la commission des préoccupations que lui inspirent, dans la perspective d'une injection massive de crédits de la métropole, les tensions inflationnistes qui existent dans certains D.O.M.. Il s'est également interrogé sur le point de savoir si le dispositif de la loi de programme a réellement pour résultat d'accroître la production de ces départements, compte tenu de l'absence de rentabilité industrielle et du manque de capitaux.

**M. Jean Colin** a évoqué le problème des captures dans les zones économiques de nos D.O.M. par des puissances étrangères.

**M. Henri de Raincourt** a noté que la diversification des cultures outre-mer ne peut s'effectuer qu'à des niveaux de prix comparables avec ceux des pays concurrents et donc notamment en fonction d'un prix de transport limité.

La commission a décidé, à l'unanimité, de donner un **avis favorable à l'adoption des crédits des départements d'outre-mer pour 1987.**

**Mercredi 5 novembre 1986 Présidence de M. Jean François- Poncet, président. - Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a, tout d'abord, procédé à l'examen du **projet de budget de l'aviation civile pour 1987**, sur le rapport de **M. Bernard Legrand, rapporteur pour avis.****

Le rapporteur pour avis a présenté les problèmes de l'aviation civile européenne en rappelant que la Commission européenne avait émis le voeu qu'un marché commun des transports aériens soit effectif en 1982. En

toute hypothèse, a ajouté le rapporteur pour avis, cette déréglementation ne pourra se faire que de façon homogène et progressive, dans la mesure où l'organisation de l'aviation civile européenne repose essentiellement sur des accords bilatéraux.

Puis **M. Bernard Legrand** a évoqué la rupture du monopole des liaisons avec les départements d'outre-mer en émettant le voeu que les conventions signées entre l'Etat et les compagnies nouvellement attributaires de ces lignes comportent les contraintes de service public imposées à Air France.

Abordant le problème de la desserte de la Corse, le rapporteur pour avis a souligné qu'une amélioration des lignes "bord à bord" était envisageable par la substitution des petits avions aux appareils qui assurent actuellement cette mission.

**M. Bernard Legrand** a également analysé, dans le cadre de la concurrence faite par le T.G.V. les problèmes liés à l'insuffisante desserte d'Orly par les transports en commun.

En matière de sûreté, le rapporteur pour avis s'est étonné de l'importance du nombre de laissez-passer accordés sur les plates-formes des aéroports parisiens et interrogé sur le contrôle de leur délivrance. Il s'est félicité de l'institution d'une taxe de sûreté à acquitter par les passagers qui bénéficieront des équipements de sécurité implantés dans les aéroports parisiens.

Enfin, le rapporteur pour avis a fait part à la commission du fait suivant : aucun Airbus n'est en service sur les lignes aériennes anglaises, alors que les industries aéronautiques assurent 20 % de la réalisation de ce programme.



**M. Jean François-Poncet, président**, a insisté sur l'importance et la nécessité de la déréglementation européenne qui devrait aboutir à une diminution des coûts de transport aérien européen, encore trop élevé au regard de ceux pratiqués aux Etats-Unis.

Sur proposition de son rapporteur pour avis, la commission a donné un **avis favorable à l'adoption des crédits de l'aviation civile pour 1987**.

Puis la commission a procédé à l'**examen des crédits du commerce extérieur pour 1987**, sur le rapport de **M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis**.

Soulignant l'évolution défavorable de la balance commerciale française, en dépit de l'amélioration de la balance énergétique, et l'apparition depuis le mois de juin 1986 d'un solde déficitaire des échanges industriels civils, le rapporteur pour avis a dégagé les "tendances lourdes" que révèle l'évolution du commerce extérieur français : les bons résultats de la balance agricole et agro-alimentaire, dont le maintien dépendra largement de l'avenir de la politique agricole commune, et la baisse de compétitivité de l'industrie française. Remarquant que le choix d'une politique économique axée sur l'allègement des charges des entreprises constituait en lui-même une aide à l'exportation, **M. Marcel Daunay** a ensuite analysé les mesures prises ou envisagées pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés extérieurs, favoriser les implantations industrielles à l'étranger et le redéploiement de notre effort d'exportation vers le commerce courant avec les pays industrialisés. Il a enfin présenté les crédits consacrés au service d'expansion économique à l'étranger (846 millions de francs en 1987), l'évolution des subventions aux organismes concourant à la promotion du commerce extérieur et celle des différentes dotations budgétaires d'aide aux exportations (10,08 milliards de francs).

L'exposé du rapporteur pour avis a été suivi d'un large débat.

**M. Jacques Braconnier** a suggéré la création d'I.U.T. (instituts universitaires de technologie) spécialisés dans la formation de vendeurs à l'exportation. Il s'est interrogé sur la bonne répartition des postes d'expansion économique et a souligné le potentiel exportateur des P.M.E. et des P.M.I..

**MM. Guy de La Verpillière et Bernard Barbier** ont exprimé des doutes sur le soutien que pouvait apporter aux exportateurs les postes d'expansion économiques à l'étranger, dépourvus de moyens humains et matériels suffisants, et **M. Bernard Barbier** a insisté sur l'importance de la promotion commerciale à l'étranger.

S'associant à ces propos, **M. Jacques Moutet** a, en outre, noté le désavantage résultant pour l'industrie française des charges pesant sur les entreprises.

**M. André Duroméa** a remarqué que l'abandon du soutien à l'industrie ne faciliterait pas l'amélioration de la balance commerciale.

**MM. William Chervy et Fernand Tardy** ont souligné l'insuffisance du budget et regretté la suppression de l'Ecole nationale d'exportation. **M. Fernand Tardy** a noté en particulier que la dégradation de la balance commerciale, qui absorbe tout le bénéfice retiré de la baisse du prix de l'énergie, aurait justifié un renforcement de l'action, alors que le budget 1987 est moins bon que celui de 1986.

**M. Louis Minetti** s'est interrogé sur l'importance des consommations intermédiaires importées qui contribuent aux bons résultats de la balance agricole.

En conclusion de ce débat, **M. Jean François-Poncet, président**, a relevé que l'affaiblissement de la compétitivité était un élément central et préoccupant de la situation économique française, et que l'on avait trop tendance à sous-estimer le rôle que joue le commerce international dans la croissance : celle-ci ne résulte plus en effet d'un développement intérieur éventuellement contrarié par des contraintes externes, mais bien d'un développement de l'activité commerciale internationale que ne doivent pas freiner des contraintes internes.

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1987.

Puis la commission a examiné les amendements sur le projet de loi n° 5 (1986-1987), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation économique en agriculture (M. Michel Sordel, rapporteur).

La commission a donné un avis défavorable à l'amendement n° 24, portant création d'un article additionnel avant l'article premier, après intervention de M. Louis Minetti.

Au deuxième alinéa de l'article premier, la commission a donné un avis favorable à l'amendement n° 18, après intervention de MM. Fernand Tardy, Louis Minetti et Marcel Daunay. En revanche, elle a donné un avis défavorable aux amendements n°s 25, 36 et 26 tendant à modifier la composition du conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire (C.S.O.). Elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12, disposant que, parmi les représentants professionnels au C.S.O., ceux de la production seraient majoritaires.

Elle a réservé un avis favorable à l'amendement n° 19, aux amendements n°s 27 et 22, sous réserve de rectification de ces deux derniers amendements. En revanche, elle s'est prononcée contre l'adoption des amendements n°s 28 et 29 tendant à élargir les compétences du C.S.O.. Elle s'en est remise à la sagesse de la Haute assemblée pour l'amendement n° 37 relatif à la recherche et à la formation.

Elle a donné un avis favorable à l'amendement n° 20 et défavorable à l'amendement n° 13, déjà satisfait par un amendement de la commission. Elle s'est également prononcée contre les amendements n°s 50, présenté par le Gouvernement, 14, 21 et 38.

La commission a donné un avis défavorable aux amendements n°s 30 et 31 visant à insérer des articles additionnels avant l'article 2.

A l'article 2, la commission a donné un avis défavorable aux amendements n°s 39, 32, 33 et 40. Elle a également proposé de rejeter les amendements n°s 41, 42 et 43. Elle s'en est remise à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 44, visant à réserver une majorité aux représentants de la production au sein des conseils d'administration des offices. La commission a donné un avis défavorable aux amendements n°s 34, 45 et 46, mais réservé un avis favorable à l'amendement n° 47, précisant la portée du deuxième alinéa de l'article 7 de la loi du 6 octobre 1982. Elle s'est enfin prononcée contre l'amendement n° 48.

A l'article 3, la commission s'est prononcée contre l'adoption des amendements de suppression n°s 35 et 49, mais pour l'adoption de l'amendement n° 23.

La commission s'est déclarée favorable aux amendements n°s 16 et 17 tendant à créer des articles

additionnels après l'article 3. Elle a voté en faveur de l'adoption de l'amendement n° 51, présenté par le Gouvernement et tendant à étendre le champ d'application de la loi aux départements et territoires d'outre-mer.

Enfin, la commission a désigné **M. Serge Mathieu** comme **rapporteur** pour la **proposition de loi n° 16** (1986-1987), visant à abroger les dispositions relatives aux **zones protégées** figurant au **code des débits de boisson**.

Présidence de M. Richard Pouille, vice-président, puis de M. Jean- François Poncet, président .- Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a tout d'abord procédé à l'examen du **rapport pour avis** de **M. Bernard Barbier** sur le **budget du plan pour 1987**.

**M. Bernard Barbier** a tout d'abord souligné que le commissariat général au plan allait devenir un commissariat général à la stratégie. Puis il a rappelé les deux axes de la nouvelle planification, précisés par le ministre : garder la capacité à mettre en oeuvre une stratégie économique et sociale pour l'avenir et sauvegarder l'aptitude à promouvoir une certaine forme de contractualisation des rapports entre l'Etat et les régions.

Après avoir regretté que ce budget ne représente que 0,07 % du budget général, **M. Bernard Barbier** a indiqué qu'il s'agissait d'un budget de rigueur (163 millions de francs en dépenses ordinaires et 10 millions de francs de crédits de paiement) mais que les crédits étaient maintenus en francs courants, à structure constante. Le projet de budget confirme l'effort de l'Etat en faveur de la planification décentralisée : 9,4 milliards de francs sont affectés au financement des contrats de plan Etat-régions. Tous les organismes rattachés au commissariat général

au plan bénéficiant de crédits en augmentation (Centre d'étude des revenus et des coûts (C.E.R.C.): + 2,6 %; Centre d'études prospectives et d'informations internationales (C.E.P.I.I.): + 4,2 %) et la masse des crédits attribués aux organismes subventionnés (Institut de recherches économiques et sociales (I.R.E.S.), Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (C.R.E.D.O.C.), Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (C.E.P.R.E.M.A.P.), Observatoire français des conjonctures économiques (O.F.C.E.)) est reconduite en francs constants.

**M. Bernard Barbier** a émis une réserve en ce qui concerne la décision de ne plus présenter "le jaune budgétaire" relatif à l'exécution du plan. Il a enfin formulé le vœu de voir l'incertitude qui pèse sur la planification prendre fin avec la présentation du projet de loi de réforme du plan.

Conformément aux conclusions de son rapporteur pour avis, la commission a donné un **avis favorable à l'adoption des crédits du projet de budget du plan pour 1987.**

Puis la commission a procédé à l'**examen du rapport pour avis de M. Paul Malassagne sur le projet de budget du tourisme pour 1987.**

**M. Paul Malassagne** a rappelé que le tourisme était maintenant rattaché au ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il a souligné que le tourisme représentait 12 % de la consommation finale des ménages mais qu'avec un budget de 290 millions de francs (+ 2,62 %) ce n'était qu'une part dérisoire du budget de la France (0,027 %). Le rapporteur pour avis a constaté - en prenant 1985 comme année de référence- que le tourisme se portait bien avec un chiffre d'affaires égal à celui de l'agriculture et supérieur à celui de l'industrie

d'automobiles. Il contribue pour 300 milliards de francs au P.N.B. et emploie 9,3 % de la population active : un poste créé dans le tourisme induit 0,7 % d'emplois dans un autre secteur.

Le rapporteur pour avis a souligné qu'il fallait libérer les entreprises des contraintes sociales, fiscales et qu'un premier pas serait fait avec la libération des prix annoncée par le Gouvernement.

Il a ensuite donné quelques indications sur les taux de départ en vacances, en précisant que pour l'hiver 1984-1985, 13 millions de français étaient partis en vacances d'hiver, soit 24,9 %, et que la saison d'été après un démarrage difficile présentait des résultats satisfaisants, malgré la baisse de fréquentation des touristes américains qui a beaucoup affecté l'hôtellerie de haut niveau.

Après avoir noté un progrès dans l'étalement des vacances, **M. Paul Malassagne** a rappelé le plan d'action de la nouvelle politique touristique qui s'articule autour des axes suivants : accueil, connaissance des marchés et promotion du tourisme social et familial. Avec la réforme des structures, les tâches de promotion et d'information devraient être regroupées au sein de la "Maison de France".

Il s'est ensuite félicité de la suppression de la taxe sur certains frais généraux, mais il a regretté que le Gouvernement ne soit pas revenu sur le problème du taux de T.V.A. majoré pour les hôtels quatre étoiles et la location de voitures.

**M. Paul Malassagne** a précisé que les actions de promotion à l'étranger seraient confortées en 1987 et que la réforme de l'Association nationale de l'information touristique (A.N.I.T.) verrait son intégration dans la "Maison de France".

Le rapporteur pour avis a insisté sur deux points importants : le tourisme rural, qui représente une richesse mal exploitée avec 210 millions de journées-vacances et le tourisme social, dont le bilan est moins réjouissant, en particulier avec le problème du chèque-vacances qui doit être réformé. Il a suggéré que les caisses d'allocations familiales en assurent la gestion. Il a ensuite indiqué que les subventions pour les réalisations de villages de vacances étaient reconduites mais qu'elles ne pouvaient plus, depuis 1985, être accordées aux collectivités locales.

**M. Paul Malassagne** a analysé diverses mesures prises dans le secteur hôtelier : suppression des hôtels de préfecture, normes rehaussées dans le classement en étoiles et libération des prix, laquelle devrait prendre effet au 12 janvier 1987.

**M. Paul Malassagne** a enfin précisé que les conditions d'attribution de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) pour les communes touristiques et les stations classées étaient en cours de remaniement. Il a enfin noté l'intérêt croissant porté par la Communauté économique européenne au développement du tourisme.

**M. Bernard Hugo** a exposé que les nouvelles tendances de la demande appelaient des équipements spécifiques, en particulier dans le domaine du tourisme rural et fluvial. Il s'est étonné que les chambres de commerce et les associations ne considèrent pas les résultats finaux avec le même optimisme et a souligné le grand intérêt que présenterait un observatoire du tourisme.

**M. Pierre Dumas** a demandé s'il ne serait pas judicieux d'évoquer la dépendance du tourisme à l'égard de certains crédits affectés à d'autres domaines (routes, transports).



**M. Paul Malassagne** a précisé que son rapport écrit reprenait cette préoccupation.

Conformément aux conclusions de son rapporteur pour avis, la commission a donné un **avis favorable**, à l'unanimité, à l'**adoption des crédits** du projet de budget du **tourisme pour 1987**.

La commission a enfin procédé à l'**examen du rapport pour avis de M. Georges Berchet** sur le projet de budget des transports terrestres pour 1987.

**M. Georges Berchet** a d'abord rappelé que le budget des transports terrestres était en augmentation de 3 %. Il a précisé que grâce à la rebudgétisation du F.S.G.T. (Fonds spécial de grands travaux) les dépenses ordinaires étaient en réalité en augmentation de 2 % et celles en capital de 13 %.

**M. Georges Berchet** a noté l'évolution favorable de la situation de la S.N.C.F. en 1985, depuis la signature du contrat de plan avec l'Etat (moindre endettement et allègement des charges financières grâce à la renégociation de la dette et la baisse du dollar). Les frais financiers restent cependant assez élevés, malgré la réduction du déficit de 537 millions de francs, la baisse des recettes ayant été compensée par la baisse des dépenses. Le déficit cumulé s'élève à 32,502 milliards de francs.

Il s'est ensuite félicité de l'évolution satisfaisante du trafic passagers et des taux de rentabilité et de fréquentation du T.G.V. mais s'est inquiété de la baisse du trafic marchandises (3,7 % en tonnage et 3 % en tonne/km), en particulier pour le charbon, pour le minerai et pour les produits pétroliers.

Evoquant le problème du régime de retraite, le rapporteur pour avis a indiqué que la charge financière générée par le déséquilibre entre actifs et retraités devrait

aller en s'accroissant avec la réduction des effectifs et a souligné la diminution de la compensation versée par l'Etat pour les prestations sociales (1, 490 milliard de francs).

**M. Georges Berchet** a ensuite dressé un panorama des grands projets à venir (T.G.V. Atlantique, T.G.V. Est, T.G.V. Nord) et insisté sur les opérations de modernisation prévues (constructions de lignes nouvelles, opération de désenclavement) ainsi que sur l'aménagement des équipements et la formation du personnel pour assurer une meilleure sécurité.

Puis il a abordé le problème des transports parisiens qui enregistrent une augmentation du nombre de voyageurs transportés. Il a ensuite noté la volonté de limiter les charges de la R.A.T.P. et analysé la part respective des financements entre l'Etat, la région et les employeurs.

A titre de conclusion, **M. Georges Berchet** a enfin procédé à l'analyse du comportement du secteur transport dans une économie de concurrence.

A l'issue de cet exposé, **M. Louis de Catuelan** s'est interrogé sur le taux de participation des usagers en région parisienne et a posé le problème financier des parcs de liaison.

**M. Marcel Bony** s'est inquiété de la suppression de lignes non rentables et du maintien de certaines dessertes, en particulier en région de sports d'hiver.

**M. Georges Berchet** a rappelé la possibilité de signature de conventions particulières avec la S.N.C.F. dans ce domaine, étant entendu que le financement se faisait alors au plan local.

**M. Marcel Daunay** a partagé l'inquiétude de **M. Marcel Bony** et demandé s'il y avait une synchronisation entre l'électrification des voies et la réalisation d'un T.G.V. et si une concertation rail-route-air existait.

**M. Paul Malassagne** a regretté que le désengagement de la S.N.C.F. devant ses responsabilités de service public oblige les collectivités locales à un effort financier supplémentaire pour assurer un transport de remplacement.

**M. Guy de La Verpillière** a soulevé le problème du versement transport lorsque deux départements différents étaient parties prenantes.

Conformément aux conclusions de son rapporteur pour avis, la commission a donné un avis favorable, à l'unanimité, à l'adoption des crédits relatifs aux transports terrestres pour 1987.

**Jeudi 6 novembre 1986.-** Présidence de M. Jean François- Poncet, président, puis de M. Richard Pouille, vice-président. - **\*\*Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,** la commission a procédé à l'examen du projet de budget annexe des postes et télécommunications pour 1987, sur le rapport de **M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis.**

Après avoir exprimé son regret que la commission n'ait pu, à ce jour, entendre le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., le rapporteur pour avis a analysé le projet de budget annexe, qui s'élèvera à 181,8 milliards de francs, en hausse de 1,3 %. Cette hausse modérée permettra cependant de développer les investissements au niveau que requiert un secteur stratégique pour l'avenir de l'économie de haute technologie vers laquelle nous devons

évoluer. **M. Jean-Marie Rausch** a souligné l'effort de clarification des relations financières entre budget annexe et budget général, auquel contribuera l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A., mais dont le résultat restera encore modeste en 1987, les prélèvements sur le budget annexe ne devant diminuer que de 300 millions de francs.

Exposant les principales orientations de chacune des branches, le rapporteur a insisté sur l'effort d'investissement et d'adaptation à la concurrence de la Poste, et sur l'évolution prochaine du secteur des télécommunications, qui devrait préserver l'unité du réseau de transport et maintenir un large secteur de service public tout en permettant le développement de services nouveaux ouverts à des opérateurs privés.

Passant en revue les différentes actions des télécommunications, **M. Jean-Marie Rausch** s'est interrogé sur l'avenir du câble et a exposé l'incertitude où se trouvent les villes qui avaient négocié l'installation d'un réseau câblé avec la direction générale des télécommunications (D.G.T.). Il a enfin évoqué la situation de l'industrie française des télécommunications et remarqué, en conclusion, que le projet de budget annexe, qui s'analyse comme un budget de transition, permettra de préparer l'adaptation du secteur à une concurrence accrue.

Un large débat a suivi l'exposé du rapporteur pour avis. **MM. Marcel Bony, André Tardy et Jean Roger** se sont inquiétés de la dégradation du service postal en zone rurale et du risque de désertification résultant de la disparition des implantations rurales de la poste et des autres services publics. **M. André Tardy** a notamment relevé que les principes posés par les textes législatifs relatifs à l'aménagement de la montagne et des zones défavorisées n'étaient guère appliqués. **M. Louis de Catuelan** a évoqué les défaillances du service

télégraphique. **M. Rémi Herment** a souligné quant à lui que l'entretien des logements de fonction faisait souvent peser sur les collectivités locales des charges mal rémunérées par l'administration des P. et T.

**M. André Duroméa** a critiqué la réforme de la tarification des communications téléphoniques et la réduction des effectifs budgétaires, dont le rapporteur pour avis a souligné en réponse qu'elle ne représentait que 1 % des emplois et restait très inférieures au progrès de productivité.

**M. William Chervy** a exprimé sa désapprobation devant la faible progression du budget et estimé que le souci de rentabilité ne devait pas prévaloir sur celui de la solidarité.

Répondant à la question que lui posait **M. Jean François-Poncet, président**, **M. Jean-Marie Rausch** a indiqué que l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A ne résoudrait pas dans l'immédiat le problème des prélèvements sur le budget annexe, la part de la T.V.A. qui serait versée au Trésor restant, selon les prévisions actuelles, inférieure au versement au budget général.

Suivant les conclusions de son rapporteur, la commission a décidé de donner un **avis favorable à l'adoption du projet de budget annexe des postes et télécommunications pour 1987.**

**M. le président Jean François-Poncet** a traité du problème de l'exercice de la plénitude des multiples compétences de la commission, notamment à l'occasion de l'examen des textes législatifs. Il a ensuite annoncé son intention de demander à présenter, au nom de la commission, un **exposé économique d'ensemble** lors de la **discussion générale du projet de loi de finances pour 1987.** Les points essentiels de son intervention porteraient

sur trois points : le commerce extérieur et notamment le problème de la compétitivité industrielle, l'avenir de la politique agricole commune et l'aménagement du territoire. Il a estimé que ces questions devraient donner lieu à de vastes débats devant le Sénat pendant la prochaine session de printemps, notamment pour ce qui concerne la compétitivité de l'économie française et l'aménagement du territoire. Enfin, il a proposé à la commission de demander au Sénat la constitution d'une **mission d'information sur l'avenir de la politique agricole commune** sur la base de l'article 21 du Règlement. Cette mission pourrait déposer un rapport en mai prochain, c'est-à-dire au moment où seraient à l'ordre du jour deux questions fondamentales : la fixation des prix agricoles et une grande loi agricole. Après les interventions de MM. Louis de Catuelan et Fernarnd Tardy, la commission a approuvé le principe de la constitution, en son sein, d'une mission d'information sur l'avenir de la politique agricole commune.

Puis la commission a examiné, sur le rapport de **M. Josselin de Rohan, rapporteur pour avis, le projet de loi de programme n° 11 (1986-1987), relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et- Miquelon et de Mayotte.**

Après avoir mis en évidence la situation économique des D.O.M., caractérisée par l'importance du chômage, le haut niveau des transferts publics et la faiblesse du secteur industriel, le rapporteur pour avis a exposé les traits dominants du projet de loi : mesures d'incitation au développement économique, mise à niveau des infrastructures économiques et recherche d'une parité sociale globale dans un délai de cinq ans.

Puis **M. Josselin de Rohan** a présenté les dispositions du projet concernant l'implantation de zones franches dans les D.O.M. en notant que la création de ces

zones était de nature à résoudre certains des problèmes économiques de ces départements.

A l'article 5, la commission a adopté un amendement tendant à assouplir les conditions de la localisation des zones franches.

A l'article 6, la commission a adopté un amendement visant à prévoir les cas où les zones franches seraient implantées dans plusieurs communes.

A l'article 7, la commission a adopté un amendement ayant pour objet de préciser le champ d'application des exonérations applicables aux prestations de services effectuées dans les zones franches.

**M. Josselin de Rohan** a ensuite détaillé les dispositions des annexes I et II, respectivement relatives aux mesures d'aides au développement économique et aux opérations d'équipement prévues par le texte.

Présidence de M. Marcel Daunay, vice-président .- Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de **M. Claude Prouvoyeur** sur le budget des ports maritimes pour 1987.

Après avoir exposé les grands équilibres d'un budget dont les autorisations de programme progressent de façon notable, le rapporteur pour avis a présenté les résultats économiques de nos ports et relevé une amélioration de leur situation financière.

Puis le rapporteur pour avis a déploré l'importance des détournements de trafic et a analysé la politique portuaire en notant les éléments positifs suivants : perspectives offertes par le lien fixe transmanche, libération des prix, création d'un environnement favorable par une meilleure prise en compte des transports dans l'hinterland -étant

précisé que des liaisons autoroutières entre les ports de la mer du Nord et la Belgique devront être prévues- et développement des magasins francs.

Enfin le rapporteur pour avis a abordé les problèmes liés au coût de la main d'oeuvre portuaire.

**M. André Duroméa** a insisté sur la baisse de certaines dotations d'équipement et regretté l'importance des détournements de trafic, qui s'explique -en partie- par les retards pris sur le développement des infrastructures de liaisons autoroutières et ferroviaires.

**M. Louis de Catuelan** s'est interrogé sur l'importance du plan de désenclavement routier de la région Nord.

**M. Marcel Daunay** a mis l'accent sur le nombre trop faible de jours ouvrables dans les ports français.

La commission a donné un **avis favorable à l'adoption du budget des ports maritimes pour 1987.**

Puis la commission a procédé à l'**examen du rapport pour avis de M. Pierre Lacour sur le budget des territoires d'outre-mer pour 1987.**

**M. Pierre Lacour** a tout d'abord indiqué que le projet de budget prévoit un total de 1.717,8 millions de francs pour les dépenses ordinaires, en progression de 25,8 % par rapport à 1986 et un total d'autorisations de programme de 916,5 millions de francs au lieu de 613 millions, soit une progression de 49,5 %.

Il a estimé que cette évolution était particulièrement heureuse car elle survient à un moment où paraît s'affirmer un regain d'intérêt pour l'outre-mer français et en particulier pour le Pacifique. Il a insisté sur l'importance que nos T.O.M. peuvent avoir dans les



années à venir et sur la chance extraordinaire dont peut bénéficier la France si elle sait s'insérer dans ce mouvement de déplacement des centres d'intérêt économique vers le Pacifique, premier océan du monde par sa superficie et déjà en voie de devenir le plus puissant ensemble économique.

Le rapporteur pour avis a également rappelé les trois principales raisons qui justifient l'intérêt de la France pour les T.O.M. :

- d'abord la présence française dans des régions du monde en pleine mutation, présence résultant de l'attachement de populations sans doute diverses mais toutes francophones et fortement attachées à notre pays et à ses valeurs, ce qui conduit la France à participer aux organismes du Pacifique et de l'océan indien et à bénéficier ainsi d'une présence internationale et d'une influence mondiale ;

- ensuite l'intérêt stratégique qui permet à nos forces armées de disposer de points d'appui dans des régions où de nombreuses puissances étrangères sont aux aguets et souvent prêtes à profiter des perturbations qu'un effacement ou un retrait de la présence française ne manquerait pas de provoquer ;

- enfin l'intérêt économique avec, en particulier, toutes les conséquences découlant de la nouvelle convention sur le droit de la mer de 1982 et la consécration de la zone économique exclusive à deux cents milles marins où la puissance côtière exerce des droits souverains de caractère économique (pêche et exploitation des fonds marins).

Après avoir ainsi rapidement brossé l'aspect global de l'avis que la commission était appelée à donner sur les incidences économiques du budget des T.O.M., le rapporteur pour avis a ensuite donné un certain nombre

d'indications sur l'évolution de l'économie dans chacun des territoires en insistant plus particulièrement sur la volonté manifeste de dynamisation et de renforcement des productions naturelles et des ressources de pêche et d'aquaculture, estimant toutefois que l'artisanat mériterait une attention plus grande.

A propos des terres australes et antarctiques françaises, le rapporteur pour avis a insisté sur la nécessité de faire évoluer très rapidement la constitution de la piste de Terre Adélie. Quant à la situation de l'emploi, le rapporteur pour avis s'est attaché à montrer que l'on n'avait pas attendu la création des T.U.C. en métropole pour mobiliser dans les T.O.M. une main d'oeuvre disponible et abondante.

En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a invité la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits.

**M. Marcel Daunay**, a estimé que la politique nouvelle de la France dans les T.O.M. avait été particulièrement bien définie par le rapporteur pour avis.

**M. Louis de Catuelan** s'est interrogé sur les moyens de faire respecter les quotas de pêche par les Coréens, les Japonais et les Russes.

**M. Henri Bangou** a émis le souhait que les collectivités locales des différents territoires soient associées aux différents entretiens qui ont lieu au sujet de l'exploitation des ressources de la zone économique exclusive des 200 milles marins.

Répondant aux intervenants, le rapporteur pour avis a estimé que l'on assistait à une prise de conscience progressive de l'importance des fonds marins et de leurs ressources qui font encore l'objet d'interrogations et il a

jugé nécessaire de prendre toutes les précautions pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la commission a donné un **avis favorable** à l'adoption des crédits des T.O.M. pour 1987.

La commission a ensuite examiné le **rapport pour avis de M. Raymond Brun** sur le budget du commerce et de l'artisanat pour 1987.

**M. Raymond Brun** a noté en préalable que si le ministre délégué du commerce, de l'artisanat et des services détermine une politique commune au plan de la fiscalité, de l'emploi et des structures pour les trois secteurs dont il a la charge, il n'existe pas de crédits propres aux services.

Le rapporteur pour avis a rappelé l'importance du secteur commerce et artisanat en soulignant que les effectifs globaux du commerce représentaient 11,5 % de la population active, malgré une certaine diminution des emplois depuis trois ans. Pour le commerce de détail (7,3 % de la population active), il a noté une augmentation en 1985 du nombre des établissements après une diminution jusqu'en 1984 et des créations de commerces. Il a précisé que si le chiffre d'affaires des hypermarchés était en augmentation, celui des supermarchés stagnait. Pour le commerce de gros (4,5 % de la population active), **M. Raymond Brun** a souligné l'importance du chiffre d'affaires (1,7 milliard) en augmentation en 1985 de 2,9 %. Il a ensuite fait part de son inquiétude au sujet des artisans (10 % de la population active) dont le tiers a plus de 50 ans. Le rapporteur pour avis a précisé que le nombre d'artisans avait augmenté de 10 % en 10 ans et que 1985 présentait un solde positif de créations d'établissements après le solde négatif de 1983 et 1984. Il a ensuite indiqué que les services, avec 19 % de la population active,

représentaient un chiffre d'affaires de 484 milliards de francs.

M. Raymond Brun a ensuite remarqué que si les dotations étaient simplement maintenues en francs courants, il fallait tenir compte du fait que les crédits du commerce et de l'artisanat se retrouvaient dans d'autres fascicules budgétaires et s'est félicité des économies de fonctionnement réalisées grâce au rattachement au ministère des finances.

Le rapporteur pour avis a indiqué que les crédits de la formation initiale et continue étaient en légère augmentation et s'est félicité de l'action positive des centres de formation des assistants techniques et des conseillers sociaux du commerce. Par contre, il a précisé que les aides aux zones sensibles et les actions spécifiques subissaient une diminution de 8 %, mais étaient abondées par le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) et les régions.

M. Raymond Brun a regretté une baisse des moyens budgétaires pour la formation dans l'artisanat. Il a constaté que les effectifs d'apprentis étaient en régression malgré 400.000 maîtres d'apprentissage. Il a cependant espéré que les mesures prises pour l'emploi des jeunes apporteraient une évolution favorable.

M. Raymond Brun a conclu à une stabilité de ce budget en francs constants et s'est réjoui des dispositions prises pour mettre en oeuvre les orientations du Gouvernement en les rappelant : accès plus aisé à l'indemnité de départ, transmission des entreprises facilitée, liberté des prix et mise en place d'un nouveau droit de la concurrence dans un proche avenir.

M. Michel Rigou s'est inquiété de la diminution de l'assistance technique en déplorant l'insuffisance des moyens mis à sa disposition.

**M. Raymond Brun** a approuvé les observations de **M. Michel Rigou** et a souligné que le petit commerce est un facteur d'équilibre du tissu social mais qu'il lui fallait évoluer.

**M. Louis de Catuelan** a fait part de son regret de la diminution du nombre d'apprentis, alors qu'il était si difficile d'orienter les jeunes et a souhaité un effort d'information.

La commission a suivi les conclusions de son rapporteur pour avis et émis un **avis favorable à l'adoption des crédits relatifs au commerce et à l'artisanat pour 1987.**

Puis la commission a procédé à **l'examen du rapport pour avis**, présenté par **M. Henri Bangou**, sur les crédits pour la **consommation et la concurrence** inscrits dans le **projet de loi de finances pour 1987.**

Le rapporteur pour avis a tout d'abord regretté la suppression de la consommation dans l'organigramme ministériel. Comme le signale la Cour des Comptes, la consommation est abaissée au rang de secrétariat d'Etat autonome en 1983, puis, en 1984, rattachée au secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et de la consommation. En 1986, l'évolution est arrivée à son terme puisqu'aucun ministre n'est plus nommément compétent pour les problèmes de consommation. Toutes les associations de consommateurs ont unanimement regretté cette suppression, qui traduit en fait la place insuffisante que le Gouvernement accorde aux problèmes de la consommation, en contradiction avec certaines déclarations de responsables ministériels. Cette suppression d'un département ministériel ne soulèverait pas de craintes aussi vives si elle ne s'accompagnait de réductions significatives dans les dotations budgétaires. Selon **M. Henri Bangou**, le projet de budget pour 1987

n'est guère satisfaisant. En effet, les subventions aux associations de consommateurs vont régresser de 22 % en 1987 et, en francs constants, retrouver le niveau de 1981. De surcroît des menaces semblent peser sur plusieurs associations reconnues au plan national et liées aux grands syndicats des ouvriers.

La subvention à l'Institut national de la consommation (I.N.C.), instrument fondamental de la politique d'information et de protection des consommateurs, accuse une diminution de près de 10 %, la rigueur budgétaire s'appliquant avec sévérité aux actions en faveur de la consommation. En ce qui concerne l'I.N.C., le rapporteur pour avis a tenu à rappeler les services éminents que l'Institut a rendus à la cause des 55 millions de consommateurs français. En conséquence, il a déploré la campagne de dénigrement de l'Institut, dont certains organes de presse se sont fait récemment l'écho.

Si les données budgétaires sont médiocres, l'action menée depuis l'année dernière a toutefois connu, selon **M. Henri Bangou**, quelques succès relatifs qu'il convient de mentionner :

- le conseil de la consommation a poursuivi ses activités de manière convenable, même si l'on constate toujours une disproportion de moyens entre les représentants des consommateurs et ceux du patronat ;

- la commission pour la sécurité des consommateurs a exercé ses compétences à la satisfaction générale ;

- les contrats pour l'amélioration de la qualité continuent de se développer, même si le rythme en est assez lent. Le rapporteur pour avis s'est félicité que la commission de Bruxelles les ait jugés conformes au droit communautaire. Il conviendra de les utiliser avec discernement pour reconquérir notre marché intérieur ;

- la commission des clauses abusives a poursuivi sa mission avec zèle, même si ses recommandations ne sont pas toujours suivies d'effets.

A côté de ces éléments relativement positifs, le rapporteur pour avis a regretté la politique de dérèglementation des prix mise en oeuvre depuis le printemps dernier, et les nombreuses suppressions d'emplois (137) qui en ont résulté au niveau de l'administration centrale. Pour M. Henri Bangou, cette politique est peu susceptible d'exercer des conséquences positives sur les revenus des ménages, particulièrement pour les plus défavorisés d'entre eux.

Par ailleurs des pans entiers du droit de la consommation restent à construire. Ainsi en matière de publicité comparative, de publicité sur le tabac ou de publicité sur les alcools, la situation se caractérise par des conditions peu favorables à une saine concurrence entre les entreprises ou une politique ambitieuse en faveur de la santé publique. De la même manière, les litiges de la consommation sont encore mal réglés par le dispositif juridique en vigueur. C'est pourquoi le Gouvernement a annoncé le dépôt d'un projet de loi instaurant une procédure d'action dans l'intérêt collectif, moins ambitieux toutefois que la "class action" aux Etats-Unis qui permet de regrouper en une seule instance des procès individuels ayant pour cause le manquement identique d'un même professionnel.

Le rapporteur pour avis a conclu son intervention en déplorant l'instabilité des structures administratives responsables de la défense des consommateurs, plus particulièrement en ce qui concerne l'ancien service de la répression des fraudes, soumis à d'incessants changements de rattachement ministériel, dénoncés par la Cour des Comptes.

Après des interventions de **MM. Marcel Daunay, Bernard Barbier, Louis de Catuelan, Auguste Chupin et Jean Simonin**, la commission, considérant que le projet de budget de la consommation et de la concurrence pour 1987 est satisfaisant, n'a pas approuvé les observations négatives présentées par le rapporteur pour avis.

En conséquence, contrairement aux conclusions de celui-ci, tendant au rejet, la commission a décidé de donner un **avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la consommation et à la concurrence** figurant dans le projet de loi de finances pour 1987.



**AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE  
ET FORCES ARMEES**

**Jeudi 6 novembre 1986 - Présidence de M. Jean Lecanuet, président.**- La commission a procédé à l'audition de M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, sur le budget de son département pour 1987.

Le ministre a commencé par donner quelques indications sur ses deux derniers déplacements en République centrafricaine et au Tchad, qui lui semblent de nature à bien illustrer le contexte, souvent difficile à prévoir, dans lequel s'inscrit l'action de son département.

Il a estimé satisfaisante la situation en Centrafrique, où le président Kolingba semble bien déterminé à accentuer une évolution vers le renforcement de l'Etat de droit, et en particulier, à faire respecter scrupuleusement les droits de la défense lors du procès de l'ancien empereur Bokassa. Evoquant la situation économique du pays, il a souligné les difficultés qu'affronte en ce moment la République centrafricaine du fait de la chute des cours du coton, qui lui fournit traditionnellement l'essentiel de ses recettes d'exportation, et que ne suffit à compenser la vente de sa production de diamants.

Jugeant essentiels les événements qui se déroulent en ce moment au Tchad, il a indiqué que le renversement d'alliances auquel se livrent les Libyens au sein de l'opposition armée du Nord a provoqué le ralliement des troupes de M. Goukouni Oueddei au régime du Président légitime M. Hissène Habré. Celui-ci s'est accompagné d'un exode massif de populations qui s'effectue dans des conditions particulièrement difficiles, qui ont incité le

Président Habré à faire appel à l'aide française. Le ministre a indiqué que la France vient de faire parvenir les premiers secours nécessaires aux réfugiés, et poursuit son assistance militaire aux autorités tchadiennes.

Passant à la présentation des moyens budgétaires de son département, **M. Michel Aurillac** a indiqué que le budget du ministère de la coopération pour 1987 était très différent de celui de 1986, dans son champ d'application comme dans sa construction.

Aussi, toute comparaison doit-elle donc commencer par une correction du budget 1986, afin de rétablir celui-ci sur des bases conformes aux compétences nouvelles et de plein exercice attribuées au ministère de la coopération.

Le ministre a ensuite précisé que si le montant des crédits après transferts entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération restait à peu près constant de 1986 à 1987, là toutefois s'arrêtait la similitude entre les deux exercices.

Tenant à souligner la différence avec la situation antérieure, il en a donné les deux raisons principales :

- la réorientation complète des priorités autour de quelques idées fondamentales, qui s'exprime en particulier à travers la pause dans la déflation des effectifs d'assistance technique, le rétablissement du rôle privilégié du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.), dont les crédits étaient en déclin accéléré et vont se trouver accrus de près de 50 %, enfin, l'accompagnement des efforts considérables faits par nos partenaires privilégiés pour remettre en ordre, sous l'égide du F.M.I., leurs économies sinistrées, grâce à des concours financiers accrus de près de 40 %.

- une gestion extrêmement rigoureuse des crédits, qui tend à redéployer les économies résultant de la chasse au

gaspillage, vers le financement des actions prioritaires, et à concentrer les crédits sur la réalisation d'opérations concrètes sur le terrain dans des conditions garantissant rentabilité, efficacité et respect de la morale élémentaire.

Le seul élément qui relie le budget 1987 à celui de 1986, c'est, a déploré le ministre, l'obligation dans laquelle se trouve le ministère de supporter financièrement le redressement des multiples anomalies budgétaires pratiquées antérieurement.

Il a alors évoqué, notamment, les crédits d'assistance technique du titre IV qui se trouvent ponctionnés du fait de la nécessité de reconstituer une trésorerie indûment réduite de 80 millions de francs au cours des années passées, alors qu'elle est indispensable pour payer les coopérants dans l'attente des fonds de concours versés par certains Etats bénéficiaires.

De la même façon, a-t-il poursuivi, il sera nécessaire de consacrer sur le titre VI-F.A.C. plus d'un milliard de francs (soit le montant total du F.A.C. 1986) à apurer le financement d'opérations engagées avant mars 1986 au-delà des autorisations de programme inscrites au budget.

Dans de telles conditions, a conclu le ministre, l'exécution du budget pour 1987 sera inévitablement difficile.

**M. Michel Aurillac** a toutefois affirmé que les efforts de rigueur entrepris pour en assurer le succès permettront d'y parvenir, à condition d'être poursuivis pendant plusieurs années et d'être accompagnés d'une revalorisation massive des moyens du F.A.C., qui devront être affectés à des réalisations concrètes, sources d'un vrai développement.

Passant à l'analyse des différents crédits, **M. Michel Aurillac** a rappelé les objectifs de rigueur imposés par le

Premier ministre à l'ensemble des administrations publiques, déclarant que son département s'était pour sa part fixé comme ligne de conduite de se montrer exemplaire dans la recherche des économies, mais de faire tirer toutes les conséquences du caractère prioritaire des opérations de coopération.

C'est ce que traduit, a-t-il estimé, l'examen des quatre titres budgétaires du département :

- Le titre III ne croît que de 1,32 % grâce à une compensation entre un accroissement des rémunérations et la baisse des charges sociales.

- l'évolution des crédits du titre IV, en légère réduction, connaît de très forts contrastes selon la nature des crédits concernés.

- Le titre V en revanche se trouve doublement accru du fait de transferts de crédits figurant naguère à la section I du ministère des relations extérieures, et du fait d'une substantielle augmentation des financements.

- Le titre VI est essentiellement composé par le F.A.C. qui s'accroît cette année de plus de 49 % en autorisations de programme et de 4,7 % en crédits de paiement, de façon à arrêter et renverser la tendance néfaste à la dégradation constante de cet outil privilégié de notre coopération.

Le ministre a répondu ensuite aux questions des commissaires.

**M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis des crédits de la coopération**, s'est réjoui du retour à l'ancienne délimitation géographique des compétences du ministère de la coopération. Se félicitant de la volonté réaliste du Gouvernement qui entend désormais privilégier les dons par rapport aux prêts, il a toutefois

exprimé une certaine inquiétude relative à la diminution des crédits du titre IV consacrés aux bourses et aux établissements français en Afrique dont il a rappelé le rôle fondamental. Il a également regretté la dispersion de l'octroi de notre aide entre diverses administrations et a souhaité un renforcement du contrôle du ministère sur toutes les formes d'aide au développement.

**MM. Jean-Pierre Bayle et Xavier de Villepin** se sont associés aux inquiétudes de M. Paul d'Ornano relatives aux crédits des établissements français et ont interrogé le ministre respectivement sur l'évolution des modalités de notre aide technique et sur l'évaluation de notre budget de coopération en termes de commerce extérieur.

En réponse à M. Jean-Pierre Bayle, le ministre a d'abord rappelé la très forte déflation imprimée à nos effectifs d'assistance technique entre 1981 et 1986, estimant pour sa part que l'idée du passage d'une coopération de substitution à une coopération par projet est en principe légitime et séduisante, mais que, portant en pratique essentiellement sur l'enseignement, elle s'était principalement traduite par une dégradation de l'enseignement, voire le remplacement de nos coopérants par des coopérants étrangers. Il a tenu à rappeler que l'effectif élevé de nos professeurs dans l'enseignement supérieur résulte de la demande des chefs d'Etats africains eux-mêmes.

Répondant à M. Paul d'Ornano sur le problème posé par la baisse des crédits affectés aux bourses, le ministre a remarqué qu'elles rejoignent les observations sévères de la commission des finances, dont il a pris bonne note.

Abordant la question des écoles françaises, il a estimé que le recours à d'autres moyens figurant au budget et une meilleure gestion des postes disponibles permettrait, même en dépit d'une certaine réduction des crédits du

chapitre concerné, un très léger accroissement des effectifs d'enseignants.

La baisse des crédits du titre IV consacrés aux centres culturels doit être nuancée du fait qu'une bonne partie de leurs ressources provient du titre III, lesquelles ne diminuent pas.

Il a expliqué les raisons de la répartition de notre aide entre diverses administrations, rappelant au passage qu'aucune aide au développement ne figure plus au budget des charges communes.

En réponse au **président Jean Lecanuet** et à **M. Claude Estier** qui l'interrogeaient sur son voyage en Syrie, **M. Michel Aurillac** a souligné le caractère ponctuel d'une mission qui répondait à une demande du président syrien. Il a rappelé la teneur des propos qu'il a alors tenus au nom du Gouvernement, insistant sur le fait que la France mènerait les procédures judiciaires engagées jusqu'à leur terme, et conformément à la nature de ses institutions, qu'elle n'accepterait aucune proposition d'échange, enfin que sa politique serait gravement remise en cause si la preuve était apportée de la complicité d'un Gouvernement étranger dans les attentats qui venaient de l'endeuiller. Après avoir rapporté les offres de coopération syriennes pour la lutte contre le terrorisme, il s'est félicité de ce que notre action diplomatique jointe aux mesures de police exceptionnelles prises sur notre territoire semble avoir, temporairement du moins, arrêté la vague d'attentats.

A **M. Claude Estier**, il a donné des précisions sur l'évolution des relations entre les troupes goukounistes et le régime du président Habré.

A **MM. Max Lejeune** et **Jean-Michel Baylet** qui l'interrogeaient sur l'opportunité de poursuivre notre aide à un pays - le Vanuatu - qui adopte une attitude inamicale

à notre égard, le ministre a indiqué qu'il partageait parfaitement leur point de vue, que notre aide à ce pays avait été réduite en 1986 et qu'elle poursuivrait en 1987 sa régression, mais qu'il convenait toutefois de maintenir une partie de notre action, celle qui travaille au maintien de la langue française dans ce pays.

A **M. Pierre Matraja** qui l'interrogeait sur notre aide à Haïti, le ministre a précisé la progression du montant de notre aide, qui vient en deuxième position derrière celle des Etats-Unis, et les objectifs retenus pour 1987.

Il a précisé ensuite à **M. Claude Mont** la façon dont nous comptons encourager les investissements français dans ce pays.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 5 novembre 1986 - Présidence de Jean-Pierre Fourcade, président.**- La commission a tout d'abord procédé à l'examen du budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) pour 1987, sur le rapport de M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis.

Après avoir souligné que l'importance financière du B.A.P.S.A., rapportée au revenu net de la branche agriculture, rendait ce budget rien moins qu'"annexe" pour le monde agricole, M. Pierre Louvot a entrepris l'analyse du projet de B.A.P.S.A. pour 1987, qu'il a qualifié "de budget mesuré et de budget de transition s'inscrivant dans une perspective d'avenir".

Les dépenses d'intervention s'établissent à 67,634 milliards de francs, en progression de 3,82 % par rapport à 1986, supérieure à l'érosion monétaire.

Les prestations vieillesse, qui supportent le coût de la nouvelle étape de l'abaissement de l'âge de la retraite à 63 ans, et intègrent la mesure d'harmonisation des pensions agricoles avec celles du régime général, décidée récemment en application de la loi de 1980, augmentent de 6,82 %. Avec 38,39 milliards de francs, ce poste représente 56,8 % du B.A.P.S.A.

Les prestations familiales agricoles, identiques à celles servies par le régime général, diminuent de 4,13 % par rapport à 1986 (5,17 milliards de francs) en raison de la poursuite de la réduction du nombre des familles (- 11 000) et des enfants (- 30 000) qui en bénéficieront en 1987.



Enfin, les prestations maladie-maternité-invalidité s'établissent à 23,4 milliards de francs. L'évolution mesurée de 1,2 % par rapport à 1986 est essentiellement due à la réduction de 6,39 % à 6 % du taux de participation du B.A.P.S.A. aux dépenses hospitalières.

Le poste maladie, avec 22,5 milliards de francs, représente à lui seul plus du tiers du B.A.P.S.A. Les prestations d'invalidité augmentent de 2,55 %, alors que celles de l'allocation de remplacement progressent de 67,7 % en raison des nombreuses améliorations qui ont été récemment apportées à cette prestation pour la rendre plus attractive.

Bien que la revalorisation des retraites, qui est l'une des principales mesures sociales réclamées par les agriculteurs et qui avait été délaissée après l'effort consenti en 1981, ait pu être reprise, M. Pierre Louvot a attiré l'attention de la commission sur d'autres améliorations sociales encore souhaitables, telles que :

- l'amélioration du régime d'invalidité au bénéfice des conjoints et des aides familiaux ;

- l'application de la compensation inter-régimes pour les dépenses de vaccination anti-grippale des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans et pour le financement de l'aide ménagère aux personnes âgées ;

- l'élaboration d'un véritable statut des conjoints d'exploitants ;

- la poursuite de l'effort d'harmonisation des retraites ;

- l'adaptation aux réalités et aux besoins agricoles des conditions de cessation d'activité, notamment dans la perspective d'une liaison plus étroite avec l'indispensable restructuration foncière.

A cet égard, le rapporteur pour avis a souhaité que la future loi d'orientation agricole et agro-alimentaire puisse répondre au mieux à ces attentes.

En matière de recettes, **M. Pierre Louvot** a souligné plusieurs points positifs :

- la modération de la progression en masse (+ 3,82 %) des cotisations professionnelles, strictement parallèle à celle des prestations, quand bien même l'évolution individuelle pour chaque assujetti sera plus importante pour des raisons démographiques. Cette croissance est la plus faible depuis 1968, et maintient donc à 21,5 % la participation des agriculteurs au financement de leur protection sociale, compte tenu de la progression de 17,5 % des taxes de solidarité et des taxes sur les prix communautaires ;

- l'accroissement égal à celui du financement professionnel de la contribution de l'Etat hors F.N.S. et T.V.A., qui représente une plus juste expression de la solidarité nationale à l'égard du secteur agricole, et qui retrouve aujourd'hui son rôle d'accompagnement et de soutien. Les 8,35 milliards de francs prévus recouvrent la contribution au financement des P.F.A. et le remboursement de l'allocation aux adultes handicapés, tous deux en baisse, et la subvention d'équilibre du budget général qui progresse, elle, de 11,25 % et représente à nouveau plus de 10 % des recettes du B.A.P.S.A.

En ce qui concerne les autres modes de financement, le rapporteur pour avis a précisé que les taxes et impôts affectés devraient rapporter 16,6 milliards de francs, et la solidarité inter-régimes 20,3 milliards. Cette dernière recouvre la compensation démographique, dont le transfert se stabilise à 18,7 milliards de francs et la contribution de la C.N.A.F. aux P.F.A., en augmentation de 9,25 % par rapport à 1986.

Enfin, le versement du F.N.S. s'établit à 7,41 milliards de francs tandis qu'une ligne nouvelle "recettes diverses" réalise l'apurement de la dotation hospitalière à hauteur de 510 millions de francs.

**M. Pierre Louvot** a alors rappelé la complexité des modes de financement du B.A.P.S.A. et leur caractère hétérogène pour souhaiter que la loi de modernisation agricole tienne mieux compte des difficultés très importantes du monde agricole et réalise :

- une remise à plat des ressources afin que les financements soient solidement définis, qu'ils relèvent des assujettis, des autres régimes ou de l'Etat ;

- une nouvelle détermination de l'assiette des cotisations sociales agricoles qui soit étroitement en rapport avec les capacités contributives réelles des assujettis et supprime toute iniquité. Les caractéristiques structurelles du monde agricole, notamment démographiques, et les problèmes conjoncturels qui ont amputé les revenus des agriculteurs conduisent actuellement certains d'entre eux à des situations dramatiques qu'il importe au plus tôt de dénouer.

Puis un large débat s'est ouvert.

A **M. Claude Huriet** qui s'inquiétait du statut des conjoints d'exploitant, le rapporteur pour avis a répondu que la définition d'un statut et la reconnaissance de droits propres étaient effectivement indispensables. Par ailleurs, il a rappelé que la compensation inter-régimes était nécessaire au développement de l'aide ménagère à domicile en milieu rural.

**M. Jean Madelain** prévoyant que les restes à recouvrer allaient encore très certainement s'accroître en raison des difficultés dramatiques rencontrées par de

nombreux exploitants et dues notamment aux quotas laitiers, **M. Pierre Louvot** lui a indiqué que la question d'un moratoire avait été soulevée lors de la réunion de la commission des finances consacrée au B.A.P.S.A.

**Mme Marie-Claude Beaudeau** a exprimé l'opposition de son groupe à ce projet de B.A.P.S.A., qui ne répond pas, selon elle, aux attentes des agriculteurs sur de nombreux points tels que la couverture sociale des agriculteurs en difficulté, le statut et les droits propres des agricultrices, les allocations familiales ou l'injustice de l'assiette et du barème des cotisations sociales.

**M. Jacques Machet** s'est félicité de la reprise du mouvement vers l'harmonisation des retraites.

**M. Michel Moreigne**, après avoir rappelé quelques-unes des mesures sociales en faveur des agriculteurs prises par les Gouvernements socialistes, a souligné les insuffisances qu'il perçoit dans ce B.A.P.S.A. Il a par ailleurs souligné les vertus de la loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs. Enfin, il a évoqué le problème des conjoints d'exploitant, celui de la couverture sociale des dix à douze mille exploitants qui ne peuvent plus verser leurs cotisations sociales, et celui de la suppression des taxes sur produits.

**M. Jean-Pierre Fourcade**, président, a également insisté sur le problème des agriculteurs qui ne bénéficient plus d'une couverture sociale en raison de leur cessation de paiement, craignant qu'il ne s'aggrave très vite. Puis il a regretté que la loi sur les retraites n'ait pas mieux lié cessation d'activité et restructuration foncière en faveur des jeunes agriculteurs, ce qui a donné lieu à un échange de vues entre **MM. Pierre Louvot, Michel Moreigne et Jacques Machet**.

**M. Claude Huriet**, revenant sur l'idée d'un moratoire en faveur des agriculteurs défailants, a souligné qu'à

moins qu'il ne concerne l'endettement vis-à-vis du Crédit agricole, celui-ci conduirait fatalement à augmenter la solidarité inter-régimes. **M. Pierre Louvot** confirmant cette réflexion, en a conclu que l'avenir du B.A.P.S.A. posait la question globale de l'avenir de l'ensemble de la protection sociale en France.

Enfin, sur proposition de son rapporteur pour avis, la commission a, à la majorité, émis un **avis favorable à l'adoption du budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1987.**

La commission a ensuite entendu **M. Charles Bonifay** lui présenter l'**avis sur les crédits budgétaires consacrés au logement social pour 1987.** Replaçant ses craintes dans le contexte budgétaire général de maîtrise des dépenses publiques, **M. Charles Bonifay** a indiqué que les programmes physiques en ce qui concerne les aides à la pierre étaient maintenus ; mais ce au moyen de dispositions sans avenir. En effet, ce maintien des engagements parallèlement à la forte diminution des autorisations de programme suppose la consommation intégrale des reports de crédits ; en 1988, il faudra en revanche accepter une très forte progression des crédits pour pouvoir maintenir ces programmes. En ce qui concerne la rénovation de l'habitat ancien, les engagements sont également maintenus. De plus, des mesures tant ponctuelles que générales ont été prises pour aménager les difficultés des personnes physiques en ce qui concerne leur logement et des organismes H.L.M. en matière de gestion.

En revanche, on peut s'inquiéter de la diminution des crédits attachés aux actions menées par le C.I.V. (Comité Interministériel des Villes).

Enfin, **M. Charles Bonifay** a rappelé la très forte progression du coût des aides à la personne, et indiqué

qu'un groupe de travail étudiait les moyens de reformer un tel dispositif. Il a rappelé, qu'étant donné le rôle essentiel joué par l'A.P.L., les voies d'une réforme étaient étroites, et que toute remise en cause substantielle pouvait avoir de graves conséquences tant pour les personnes physiques que pour les organismes d'H.L.M.

Au cours de la discussion générale qui a suivi et à laquelle ont participé MM. **Jean-Pierre Fourcade**, président, **Jean Madelain**, **José Balarello**, **Claude Huriet**, **Mme Marie-Claude Beaudeau**, MM. **Michel Moreigne** et **Charles Bonifay**, rapporteur, il a été indiqué que pour une large part, les reports de crédits non consommés en matière d'aide à la pierre avaient été possibles grâce à la baisse des taux d'intérêt. **M. Claude Huriet** a précisé que les difficultés de gestion des organismes d'H.L.M. étaient pour une large part dues à une augmentation du taux des impayés de loyer. En conséquence, une remise en cause trop importante de l'A.P.L. ne ferait qu'aggraver la situation des organismes d'H.L.M. **M. Jean-Pierre Fourcade**, contrairement à **Mme Marie-Claude Beaudeau**, a estimé qu'il fallait encourager les prêts locatifs intermédiaires, afin de faciliter la mobilité des occupants de logements H.L.M., dont les revenus ont augmenté. En ce qui concerne l'A.P.L., le président s'est inquiété d'une remise en cause du dispositif en rappelant la fragilité économique des personnes physiques et morales bénéficiaires du dispositif. Il a souhaité que le rapporteur attire l'attention du ministre sur la difficulté d'une réforme de mécanisme de l'A.P.L.

Enfin, contrairement à l'avis de **M. Charles Bonifay**, qui souhaitait s'en remettre à la sagesse du Sénat, la commission a émis un vote favorable à l'adoption des crédits budgétaires consacrés pour 1987 au logement social.

La commission a ensuite examiné le **projet de loi n° 459 (1985- 1986)**, donnant force de loi à la partie législative du **code de la sécurité sociale**.

**M. Henri Belcour, rapporteur**, a tout d'abord indiqué que le projet de loi constituait l'aboutissement d'un long travail entrepris dès 1983 par une commission de refonte du code de la sécurité sociale.

Le rapporteur a précisé que cette codification devait apporter, pour l'administration et les usagers, plusieurs améliorations, dans la mesure où elle rassemble des textes qui, pour la plupart, ne figuraient pas dans l'ancien code et qu'elle les a ordonnés selon un plan cohérent. Conformément aux dispositions qui habilite le pouvoir réglementaire à procéder à la codification, aucune modification de fond, même mineure, n'a été apportée.

Le rapporteur a ensuite rappelé que le trait essentiel du nouveau code tient à sa séparation en une partie législative et deux parties réglementaires. A cet effet, le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat ont procédé à 250 déclassements de dispositions législatives en partie réglementaire, dans le cadre de la procédure prévue par l'article 37 de la Constitution. Par ailleurs, il est proposé de rehausser en partie législative près de 130 dispositions édictées par le pouvoir réglementaire. Pour cela, une validation par le Parlement est nécessaire.

En conclusion, le rapporteur a estimé que le nouveau code, doté d'une plus grande cohérence juridique et rassemblant la quasi totalité des textes, devait clarifier une législation abondante et complexe. Il a donc souhaité que le Parlement ratifie rapidement sa partie législative.

Diverses questions ont alors été soulevées par les commissaires.

**Mme Marie-Claude Beaudou** a regretté que de nombreuses dispositions aient été déclassées en partie réglementaire, la définition d'un droit lui paraissant indissociable de ses conditions d'exercice.

**M. Charles Bonifay** s'est interrogé sur la possibilité pour le législateur de revenir sur le partage entre les parties législatives et réglementaires dans le nouveau code.

En réponse à ces interventions, **M. Henri Belcour** et le président **Jean-Pierre Fourcade** ont rappelé que les déclassements opérés résultaient de trois décisions du Conseil Constitutionnel qui s'imposent au législateur.

Enfin, à la suite d'un débat au cours duquel sont intervenus, outre le Président et le rapporteur, **MM. Charles Descours, Michel Moreigne, Claude Huriet** et **Jean Madelain**, la commission a mis en doute l'opportunité de ratifier une disposition réglementaire que le Gouvernement souhaitait ajouter à la partie législative du code, telle qu'elle avait été primitivement publiée. Estimant que cette disposition créait une tutelle sur les projets informatiques de l'ensemble des caisses, elle a souhaité la modifier afin d'exclure de son champ d'application les caisses autonomes des professions libérales, afin de préserver leur autonomie de gestion.

En conséquence, elle a adopté un **amendement à l'article premier** et un **amendement** tendant à insérer un **article additionnel** après l'article premier, puis le **projet de loi** ainsi amendé.

**Jeudi 6 novembre 1986 - Présidence de M. Louis Souvet, vice-président.** - La commission a tout d'abord procédé à l'audition de **Mme Nicole Catala, secrétaire d'Etat** auprès du ministre de l'éducation nationale,



**chargé de la formation professionnelle, sur le projet de budget de son département ministériel pour 1987.**

Mme Nicole Catala a tout d'abord précisé les attributions de son secrétariat d'Etat, d'une part autour des tâches de formation initiale technique et technologique dans les établissements scolaires et, d'autre part, autour des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Ces missions qui se situent à la charnière de l'éducation et de l'emploi sont menées en liaison avec le ministère des affaires sociales, notamment pour la mise en oeuvre du dispositif d'insertion professionnelle. Le secrétaire d'Etat a ensuite établi un bilan du niveau de formation actuel des jeunes en France, très insuffisant à ses yeux pour faire face aux conditions actuelles de la compétition économique mondiale. A ce titre, elle a souligné que six jeunes sur dix ne poursuivent pas leurs études au-delà d'un C.A.P. ou d'un B.E.P. et que sur 480 000 candidats au C.A.P. en 1985, seuls 270 000 ont été admis, soit une proportion de 55 % seulement.

Un jeune sur dix seulement poursuit ses études à Bac + 4 ou + 5. Par ailleurs, 70 000 jeunes quittent le système scolaire sans diplôme.

Il semble donc indispensable d'augmenter le nombre des jeunes se dirigeant vers le nouveau baccalauréat professionnel qui vient d'être mis en place et pour lequel déjà 9 000 élèves se sont inscrits contre quelques centaines en 1985.

Toutefois le secrétaire d'Etat s'est inquiété de la multiplication du nombre de diplômes professionnels (de l'ordre de 700, dont 300 C.A.P.). Elle a indiqué d'autre part que les apprentis pourront se préparer au baccalauréat professionnel, vingt-cinq classes ayant été à cette fin autorisées pour 1986-1987.

Elle a également insisté sur la nécessité de procéder à une modernisation des diplômes et à leur adaptation aux nouvelles conditions du monde économique. De ce point de vue, la France forme trop peu de techniciens ou de scientifiques (35 000 seulement par an) à un moment où les entreprises ont accru leurs exigences de qualification généralement au niveau de Bac + 2.

Il convient donc essentiellement d'ouvrir l'éducation nationale sur le monde de l'entreprise et, de ce point de vue, le ministre a indiqué qu'une forte évolution des mentalités avait eu lieu en dix ans, avec une réelle volonté de dialogue dans le monde scolaire.

Il s'agit de disposer d'une meilleure connaissance des besoins des entreprises pour définir le contenu des formations, l'équipement des établissements scolaires et assurer le développement des formations en alternance.

Elle a indiqué enfin qu'un crédit de 133,8 millions de francs a été dégagé pour permettre une orientation des jeunes sortis précocement du milieu scolaire et ayant des difficultés d'insertion professionnelle. 70 000 jeunes ont bénéficié dès cette année d'un entretien d'orientation leur permettant, soit d'entrer en apprentissage, soit de bénéficier d'un contrat de formation en alternance.

Aux questions de **M. Jean Madelain, rapporteur pour avis** du budget de la formation professionnelle, le secrétaire d'Etat a indiqué qu'au regard des nouvelles actions qu'elle compte entreprendre en 1987, figurerait la solennisation du Centenaire de l'enseignement technique en France avec une journée portes ouvertes, destinée à fournir une meilleure information du public sur les filières de formation technique.

Au regard des permanences d'accueil d'information et d'orientation (P.A.I.O.) qui sont plus nombreuses que les

missions locales, le ministre a indiqué qu'il souhaitait leur maintien tandis que les missions locales, qui ont des tâches plus lourdes que celles des permanences, devraient prioritairement axer leurs actions sur la recherche de l'emploi pour les jeunes en difficulté.

Les crédits des permanences et des missions locales sont reconduits pour 1987 ainsi que ceux de la délégation à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle souhaite par ailleurs la multiplication des formations complémentaires d'initiative locale dont 30 000 sont envisagées pour 1987. Elle souhaite également que soient encouragées les actions de formation menées par l'éducation nationale dans le cadre des stages d'insertion à la vie professionnelle financés par la taxe d'apprentissage.

Pour ce qui est de l'apprentissage, le ministre a indiqué que la régularisation de cette forme la plus ancienne des formations en alternance est souhaitable, mais qu'il faut également prendre conscience qu'elle répond de moins en moins aux nouveaux besoins de l'industrie du tertiaire.

Le ministre a ensuite répondu aux questions de **M. Jean Chérioux** sur l'évolution des relations entre les enseignants et les entrepreneurs et sur le compagnonnage.

En réponse à une question de **M. Franck Sérusclat**, le ministre a insisté sur le fait qu'il restait favorable aux missions locales, que les groupements d'intérêt professionnel devaient participer à l'équipement des lycées d'enseignement professionnel, que l'apprentissage devrait progressivement se diversifier compte tenu des besoins divers des différentes branches professionnelles, enfin, qu'il convenait de trouver des formules

d'association entre l'enseignement général et l'enseignement technique (notamment au niveau des troisième et quatrième technologiques).

A une question de **M. Pierre Louvot**, le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il ne pouvait y avoir de progrès dans le niveau de formation professionnelle sans contribution correspondante des collectivités locales, le véritable problème étant celui de la répartition des charges qui ne pourront diminuer dans l'avenir compte tenu du coût de la formation professionnelle.

Par ailleurs, pour ce qui est des bacs professionnels, leur création est un pari sur la qualité des études et sur leur devenir.

Elle a également indiqué à **Mme Hélène Missoffe** que le problème de l'orientation des jeunes vers des formations générales auxquelles ils ne devaient pas être destinés, ne provient pas du manque de place dans les lycées d'enseignement professionnel ; au regard de la pratique de l'apprentissage en République Fédérale d'Allemagne, le ministre a indiqué que 2/3 des 15-18 ans sont pris en charge par les entreprises au titre des contrats en alternance.

Le ministre a également indiqué à **M. Franz Duboscq** que la formation professionnelle dans le milieu agricole ne dépendait pas de ses services mais du ministère de l'agriculture.

Elle a indiqué enfin à **M. André Rabineau** qu'il était certainement souhaitable d'introduire une polyvalence dans les filières de formation technique.

Présidence de M. Louis Souvet, vice-président puis de M. Louis Lazuech, doyen d'âge. - La commission a ensuite procédé à l'examen du projet de loi de programme n° 11 (1986-1987) relatif au développement des

## départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

**M. Franz Duboscq, rapporteur pour avis**, a tout d'abord souligné que ce texte aurait dû venir au fond devant la commission puisque neuf articles sur dix-sept sont d'ordre social. Il a ensuite souligné l'importance de ce texte qui répond à un engagement du Gouvernement et dont l'urgence se justifie avant tout par la situation préoccupante de l'emploi dans les départements d'outre-mer où le taux de chômage atteint en moyenne 33 % de la population active.

Dans la mesure où la population des départements d'outre-mer est une population jeune, puisque la moitié de la population a moins de 20 ans, la mise en oeuvre de programmes de formation professionnelle importants s'impose et justifie les crédits d'Etat supplémentaires qui sont dégagés dans le cadre du présent projet de loi.

Il a souligné, enfin, l'importance de l'effort de rattrapage envisagé par le projet de loi en matière de protection sociale, puisque la mise en oeuvre d'une parité sociale entre les départements d'outre-mer et la métropole coûtera entre 2,5 et 3 milliards de francs par an pendant cinq ans.

**M. François Louisy** a ensuite posé trois questions au rapporteur sur les problèmes de la mobilité de la population entre l'outre-mer et la métropole, sur les conditions d'application du texte au regard de la décentralisation et sur les conditions de réalisation de l'égalité sociale entre l'outre-mer et la métropole.

De son côté, **M. Raymond Tarcy** a évoqué l'ensemble des problèmes économiques posés à la Guyane, aussi bien dans le domaine de l'agriculture, de l'exploitation forestière que des ressources énergétiques. Il a également évoqué les conséquences de la mobilité sur la population

guyanaise et la nécessité de procéder à un renouvellement de l'équipement hospitalier en Guyane, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni. Il a enfin évoqué l'incidence des événements du Surinam sur la prise en charge par les collectivités locales des émigrants amérindiens.

La commission a alors **adopté les neuf articles** dont elle s'était saisie pour avis (articles 1er, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et annexes 3 et 4).

Puis la commission a désigné **M. André Méric**, comme **rapporteur** pour sa **proposition de loi n° 29 (1986-1987), tendant à assouplir les conditions d'attribution de la carte du combattant volontaire de la Résistance.**

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 4 novembre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président** - La commission a procédé à l'**examen des crédits pour 1987 de l'environnement sur le rapport de M. Robert Vizet, rapporteur spécial.**

Après une présentation générale de l'évolution des crédits, le rapporteur spécial a rappelé qu'il fallait comparer ce qui était comparable et a repris l'analyse de l'évolution des crédits à structure constante. Ce faisant, il s'est inquiété de la baisse très sensible des dépenses en capital et de la réduction des subventions aux associations dont il a rappelé qu'elles jouaient un rôle majeur et non pas complémentaire dans la protection de l'environnement.

Enfin, il a présenté les trois raisons pour lesquelles il demandait à la commission de ne pas proposer au Sénat l'adoption de ces crédits. Il a d'abord invoqué l'insuffisance des crédits puis l'ampleur des transferts qui ne profitaient pas à l'environnement et enfin la crainte que cette évolution ne traduise, de la part du Gouvernement, l'abandon d'une véritable politique de l'environnement.

Après l'exposé du rapporteur spécial, le président a donné la parole à M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

**M. Hubert Martin, rapporteur pour avis**, a remercié la commission d'avoir bien voulu l'inviter et a reconnu que le budget de l'environnement était insuffisant.

**M. Geoffroy de Montalembert** a déclaré que ce budget illustre une politique budgétaire qu'il fallait accepter dans son intégralité et dans toutes ses conséquences.

**M. André Fosset** a réfuté l'analyse du rapporteur spécial en signalant que les actions principales du ministère voyaient croître leurs crédits.

**M. René Ballayer** a interrogé le rapporteur spécial sur les crédits prévus pour la fabrication d'abris antinucléaires.

**M. Jacques Descours Desacres** a regretté que les fascicules budgétaires ne soient pas précédés d'un exposé des motifs qui récapitule clairement les orientations nouvelles et les transferts. Il a demandé que ce vœu soit transmis à qui de droit.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a précisé que, pour bien juger ce budget, il fallait prendre tous les transferts en compte et les chiffrer avec exactitude. Il a ensuite interrogé le rapporteur spécial sur le sort réservé dans ce budget aux agences de bassin.

**M. le président Poncelet** a demandé au rapporteur spécial de consigner dans son rapport l'état de la situation dans les secteurs sensibles comme celui de la forêt détruite par les pluies acides.

Après les réponses apportées par le rapporteur spécial, la commission n'a pas suivi les conclusions de son rapporteur et a proposé au Sénat **l'adoption des crédits pour 1987 du budget de l'environnement.**

La commission a ensuite procédé à **l'examen des crédits pour 1987 de l'enseignement universitaire sur le rapport de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.**



**M. Jacques Descours Desacres** a tout d'abord souligné la progression de 3 % des crédits inscrits au projet de budget au titre de l'enseignement supérieur. Les dépenses ordinaires sont en augmentation de 2,3 % et les dépenses en capital de 11,5 % en crédits de paiement et de 6,1 % en autorisations de programme.

Ce projet de budget tente de concilier l'évolution rapide des effectifs avec la contrainte d'une meilleure utilisation des moyens affectés aux établissements universitaires.

En matière de dépenses ordinaires, le rapporteur spécial a indiqué que le projet de budget proposait la suppression de 96 emplois budgétaires, solde de 594 créations et 690 suppressions. Sont notamment créés 582 emplois d'enseignants alors qu'inversement, 615 emplois de non-enseignants sont supprimés. Le rapporteur spécial a rappelé à cet égard que la Cour des Comptes, dans son rapport public de 1985, évaluait à 5.000 les sureffectifs de non-enseignants. Par ailleurs, la part relative aux dépenses de personnel, pour la première fois depuis de nombreuses années, diminuera de 1,65 % en 1987, à mettre en relation avec la poursuite du redéploiement des effectifs.

Par ailleurs, l'Etat respecte ses engagements à l'égard des personnels. Les mesures catégorielles décidées en 1984 et 1985, en particulier pour l'application aux personnels de l'Education nationale du statut d'enseignant-chercheur et du statut de personnel de recherche et de formation dont l'application ne s'achèvera qu'en 1989, font l'objet d'une mesure nouvelle de 81,15 millions de francs. Le rapporteur spécial a cependant indiqué que ces mesures pèsent sur le budget des universités dans le sens d'une rigidité accrue.

Un effort significatif est en outre proposé en faveur de l'investissement : hors crédits des actions recherche, les crédits d'investissement progressent de 14,8 % en autorisations de programme et de 21,2 % en crédits de paiement. Le rapporteur spécial a ainsi tenu à souligner qu'un important effort était réalisé en matière de maintenance et pour la couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement.

La recherche universitaire fait l'objet d'un traitement privilégié puisque ses crédits progressent de 6,3 %, soit un taux double de celui de l'ensemble du budget de l'enseignement supérieur.

**M. Jacques Descours Desacres** a enfin insisté sur la progression très sensible des crédits de bourse (+ 18,5 %) qui permettra d'accompagner l'accroissement des effectifs boursiers et de relever le niveau des bourses de 2 %. Il a également formulé le souhait que le système des prêts d'honneur soit mieux pris en compte dans les dotations budgétaires.

Il a regretté que les crédits d'heures complémentaires connaissent une forte progression (+ 9,3 %) alors que la Cour des Comptes a déjà évoqué la difficulté de la définition des obligations de services et les abus constatés dans la gestion de ces dotations.

Le rapporteur spécial a enfin formulé deux observations pour demander qu'à l'avenir le Gouvernement fasse précéder l'évolution des crédits contenus dans les fascicules budgétaires d'un exposé des motifs décrivant les principales orientations de sa politique et pour que la déduction fiscale dans la limite de 3/1000 du chiffre d'affaires accordée aux entreprises effectuant des dons à des fondations soit étendue pour les dons effectués au profit des universités.

**M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles**, a estimé que ce projet de budget traduisait clairement la priorité reconnue en faveur des universités et souligné la revalorisation significative des crédits de bourse.

**M. Robert Vizet** s'est inquiété de la réduction importante d'emplois de personnels administratifs et a noté la contradiction entre la progression des crédits de bourse et la diminution des subventions aux oeuvres universitaires.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a évoqué l'intérêt de la mesure de déduction fiscale qui pourrait être accordée aux entreprises effectuant des dons aux universités.

Après les réponses du rapporteur spécial aux divers intervenants, la commission a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat **d'adopter les crédits pour 1987 de l'enseignement universitaire**.

La commission a ensuite procédé à l'examen des **crédits pour 1987 de l'agriculture**, sur le rapport de **M. Roland du Luart, rapporteur spécial**.

**M. Roland du Luart**, au moyen de graphiques projetés, a présenté d'abord la place de l'agriculture dans l'économie du pays.

Après une présentation de l'évolution générale des crédits, le rapporteur spécial s'est plus particulièrement attaché à montrer que les interventions publiques - qui font l'essentiel des crédits du budget de l'agriculture - étaient fortement touchées par la rigueur au moment où le revenu agricole diminuait.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial**, a souligné que les jeunes agriculteurs s'étaient gravement

endettés en vue d'une politique laitière qui a vécu et étaient désormais dans une situation extrêmement difficile par la faute de l'Etat qui n'a pas tenu tous ses engagements.

Enfin, il a attiré l'attention de la commission sur les fonds destinés à couvrir les dégâts dus aux calamités. Ces fonds risquent de ne plus suffire puisqu'ils sont alimentés par des taxes parafiscales prélevées sur un revenu agricole en baisse.

Le rapporteur spécial a conclu en rappelant que bien que ce budget difficile fût un budget de rigueur, il demandait que la commission voulût bien adopter les crédits de l'agriculture.

Après l'exposé du rapporteur spécial, sont intervenus sur les problèmes financiers et fiscaux du secteur rural **M. Jacques Descours Desacres, M. Robert Vizet, et M. Jacques Oudin.**

**M. Emmanuel Hamel** a fait remarquer l'extrême contraste qui, au sein d'une même région, existe parfois entre les revenus agricoles des différentes zones la composant.

D'autre part, il a demandé qu'une étude soit menée pour établir l'aide exacte que les Lander allemands offrent à leurs producteurs de fromages quand ils exportent.

**M. Jacques Mossion** a demandé que soit souligné dans le rapport que l'effort en faveur des forêts domaniales est insuffisant.

**M. Geoffroy de Montalembert** a déploré l'endettement des agriculteurs qui est devenu aujourd'hui un cercle vicieux pour de nombreux jeunes agriculteurs.

**M. le président Christian Poncelet** s'est inquiété de la multitude des taxes parafiscales qui grèvent le secteur agricole et s'est ému de ce que la préférence communautaire ne soit plus qu'un leurre.

Après les réponses apportées par le rapporteur spécial, la commission a adopté les crédits du budget de l'agriculture.

La commission a ensuite entamé l'examen des crédits, pour 1987, destinés aux prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) sur le rapport de **M. Roland du Luart**, rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart** a souligné qu'aujourd'hui on ne pouvait plus dire que les agriculteurs ne paient pas de cotisations sociales puisqu'ils paient 73 % de ce que payent les salariés.

Le rapporteur spécial s'est félicité du parallélisme qui existait entre l'augmentation des cotisations et celle des prestations et a demandé à la commission de proposer l'adoption des crédits du B.A.P.S.A.

Le président a ensuite donné la parole à **M. Pierre Louvot**, rapporteur pour avis de la commission des Affaires sociales.

**M. Pierre Louvot**, rapporteur pour avis, après avoir remercié la commission de l'avoir invité, a fait remarquer que l'équilibre social de l'agriculture était très précaire mais qu'il se réjouissait des efforts faits en faveur de cet équilibre.

**M. Jacques Descours Desacres** a félicité le rapporteur spécial et s'est associé à sa position.

Après ces interventions, la commission a adopté les crédits, pour 1987, du B.A.P.S.A.

**Mercredi 5 novembre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président. - Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné les crédits pour 1987 du ministère de l'économie, des Finances et de la privatisation - Charges communes, sur le rapport de M. André Fosset, rapporteur spécial.**

M. le rapporteur spécial a rappelé que le budget des charges communes était le plus important budget civil avec 310,3 milliards de francs de crédits. Puis il a rappelé les grands traits de l'évolution des crédits en consacrant une place particulière à la dette publique dont l'encours au 31 juillet 1986 était de 1.234,7 milliards de francs et qui représente en intérêts 93,7 milliards de francs, soit une progression de 4,9 %, la seule dette intérieure (92,5 milliards de francs) progressant de 8,7 %.

Puis M. André Fosset a présenté ses principales observations portant tout d'abord sur la structure du budget dont sont écartées certaines dotations dont la commission avait estimé qu'elles pouvaient être individualisées par ministère.

S'agissant des orientations du projet de budget, le rapporteur spécial a souligné successivement la priorité accordée à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, l'effort de rebudgétisation (rémunération des fonds des chèques postaux et assurances), l'allègement de l'intervention économique de l'Etat en raison de la prise en charge par un compte d'affectation spécial des dépenses d'indemnisation des nationalisations et des ajustements de la participation de l'Etat au service des emprunts à caractère économique.

S'agissant de la dette publique, M. André Fosset a insisté sur son poids considérable mais aussi sur l'allègement de la dette extérieure de l'Etat.

Le rapporteur spécial a observé que la politique de rigueur dans le domaine social se poursuivait et posait notamment le problème de la mensualisation des pensions de l'Etat. Il s'est félicité de l'étalement des crédits afférents à certains grands projets d'architecture et d'urbanisme.

En conclusion, il a souhaité un suivi régulier de l'évolution de la dette interne et externe de l'Etat sous la forme par exemple d'un rapport annuel.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Maurice Blin, rapporteur général**, a souhaité faire préciser certains points concernant l'évolution de la rente viagère et l'étalement des crédits des grands projets d'architecture et d'urbanisme.

**M. Christian Poncelet, président**, s'est enquis des différentes lignes d'emprunts à l'étranger et de l'évolution du prélèvement au profit du fonds de solidarité chargé du financement du régime d'assurance-chômage. Il s'est associé à l'observation du rapporteur spécial sur le suivi de l'évolution de la dette en soulignant que le rôle de la commission devait être prépondérant dans ce domaine.

**M. Raymond Bourguine** a insisté également sur la nécessité d'une information régulière de la commission sur l'évolution de la dette de l'Etat en soulignant l'importance de l'existence de plafond de recours à l'endettement comme cela se pratique aux Etats-Unis.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat **l'adoption des crédits des charges communes pour 1987** ainsi que l'article 68 qui lui est rattaché.

Puis la commission a examiné les crédits des services financiers pour 1987 sur le rapport de M. Michel Manet, rapporteur spécial.

M. Michel Manet a rappelé la grande diversité des crédits inscrits dans ce fascicule qui représentent au total près de 34 milliards de francs de dépenses. Les dépenses ordinaires en constituent 99,2 % consacrés aux moyens des services et aux interventions publiques.

Puis le rapporteur spécial a présenté ses principales observations en soulignant tout d'abord la rigueur qui marque le projet de budget, traduisant un souci de modernisation et de renforcement de l'efficacité de l'administration par un redéploiement des moyens et des crédits.

Il s'est félicité de la poursuite de la mise en oeuvre de la décentralisation qui prend notamment la forme de création d'emplois dans les chambres régionales des comptes.

S'agissant de la lutte contre la fraude, le rapporteur spécial a observé un redéploiement des agents et des crédits propres à fournir à l'administration fiscale, à celle des douanes et à celle de la consommation des moyens plus efficaces.

M. Michel Manet a indiqué également les inflexions qui marqueront les tâches de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, du fait de la libéralisation des prix et des changes et de l'introduction d'un nouveau droit de la concurrence.

Enfin, le rapporteur spécial s'est félicité de l'accentuation de l'effort prévu en faveur du développement de l'informatique et de la bureautique.



A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. André Fosset** a abordé le problème des délais trop longs habituellement demandés par les conservations des hypothèques.

**M. Stéphane Bonduel** s'est interrogé sur le sort des services des alcools à la direction générale des impôts, sur la nécessité de mettre en commun au niveau européen les moyens de lutte contre le trafic de stupéfiants et a déploré les suppressions d'emplois à la direction des douanes.

**M. Roger Chinaud** a souhaité que soit abordé sérieusement un plan de redéploiement des moyens des douanes, compte tenu des perspectives d'un marché européen unique et a souligné la nécessité d'une coordination entre les Etats membres.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a souhaité que les problèmes de l'emploi dans les services fiscaux soient clairement analysés au regard de l'évolution des tâches et des politiques successives menées dans ce domaine. Il s'est interrogé sur le problème spécifique des moyens en personnel consacrés à l'actualisation des bases cadastrales et a souligné les impératifs contradictoires existant entre la libre circulation entre les Etats membres et la lutte contre le trafic des stupéfiants.

**M. Christian Poncelet, président**, a souhaité que soit précisée la répartition par catégorie des emplois créés dans les chambres régionales des comptes et les moyens totaux consacrés à l'installation de ces chambres, tant en investissements qu'en fonctionnement.

**M. Roger Chinaud** a souhaité savoir le coût moyen de création d'un emploi dans les chambres régionales, comparé au coût de création dans l'administration.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer l'adoption

**des crédits des services financiers (section II du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation) pour 1987.**

Elle est ensuite passée, sur le **rapport de M. Raymond Bourguine, rapporteur spécial, à l'examen des crédits pour 1987 de la culture.**

**M. Raymond Bourguine** a indiqué, en premier lieu, que le montant des crédits s'élevait à 8,980 milliards de francs contre 9,626 milliards de francs en 1986, soit une réduction de 8,4 % en tenant compte de trois transferts (transfert de 171 millions de francs en provenance du budget des services généraux du Premier ministre et afférents aux aides directes à la presse, transfert de 16 millions de francs en provenance du ministère de la recherche et, par ailleurs, intégration de 29 millions de francs dans la dotation générale de décentralisation).

Evoquant les dépenses ordinaires, le rapporteur spécial a signalé le maintien de 122 suppressions d'emploi effectuées par le collectif budgétaire de l'été 1986 ; il a également mentionné la diminution des crédits de subvention aux établissements publics nationaux causée par la quasi disparition de la subvention à l'établissement public constructeur du musée d'Orsay ; en revanche, les différents établissements publics concourant à la formation artistique voient leurs moyens s'accroître.

**M. Raymond Bourguine** a ensuite indiqué que les subventions à l'opéra de Paris et au centre Georges Pompidou absorbaient toujours une part considérable des crédits (630 millions de francs, soit 11 % des dépenses ordinaires) ; de ce fait, le coût budgétaire moyen de chaque spectateur de l'opéra de Paris est d'environ 1.000 francs.

Abordant les crédits d'intervention du titre IV, le rapporteur spécial a déploré l'inclusion de la subvention en faveur de l'établissement public du parc de la Villette dans les crédits de l'action patrimoine monumental. Il a

souligné l'augmentation des moyens des musées classés et contrôlés, mais s'est inquiété de la réduction des crédits en faveur des orchestres et des acquisitions des musées nationaux.

Evoquant les dépenses en capital, **M. Raymond Bourguin** a souligné leur forte diminution : amputation de 48 % des autorisations de programme et de 19,4 % des crédits de paiement. Toutefois, cette réduction affecte inégalement les différentes actions du ministère : si les crédits destinés aux monuments historiques s'accroissent substantiellement, la dotation allouée aux grandes opérations se réduit en revanche fortement.

Ainsi, la réduction du budget du ministère de la culture résulte uniquement de la régression des crédits affectés aux grandes opérations ; par ailleurs, ce budget traduit un redéploiement des crédits en faveur de priorités qui ont toujours été celles de la commission : enseignements artistiques et monuments historiques. Il convient donc de l'adopter.

Intervenant à l'issue du rapporteur spécial, **M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis** de la commission des Affaires culturelles, a indiqué que le surcroît de crédits en faveur du centre Beaubourg cette année s'expliquait par la texture du bâtiment qui doit désormais être rénové ; il a également souligné que le droit de vestiaire qui tempérait la gratuité de l'entrée avait été supprimé en raison d'une décision du précédent Gouvernement.

**M. Stéphane Bonduel** s'est inquiété de la réduction des subventions aux associations qui risquent dès lors de solliciter un effort supplémentaire des collectivités locales.

**M. Pierre Croze** s'est enquis de l'échéancier de réalisation des travaux du Grand-Louvre.

**M. Henri Goetschy** a proposé de décentraliser certains petits musées situés à Paris. A cet égard, le musée Jean-Jacques Henner trouverait avantageusement sa place dans la ville natale de ce peintre.

**M. Christian Poncelet, président**, s'est inquiété du coût de fonctionnement qu'allaient engendrer les divers grands équipements culturels en se fondant sur les prévisions effectuées par le musée d'Orsay.

La commission a ensuite décidé à l'unanimité de proposer au Sénat **d'adopter les crédits de la culture figurant dans le projet de budget pour 1987 du ministère de la culture et de la communication.**

Examinant l'article 43 du projet de loi de finances, rattaché au budget de la culture, elle a adopté un amendement d'ordre rédactionnel.

Puis la commission a examiné **le budget des affaires sociales et de l'emploi (II. affaires sociales) pour 1987 sur le rapport de M. Jacques Oudin, rapporteur spécial.**

Le rapporteur spécial a présenté les grandes évolutions des crédits pour 1987 qui s'élèvent globalement à 34,4 milliards de francs en diminution de 3,7 %. Cette diminution est pour partie apparente, compte tenu des nombreuses modifications de structure intervenues.

Après avoir précisément analysé ces modifications, **M. Jacques Oudin** a mesuré les conséquences de la décentralisation, notamment le transfert à la dotation générale de décentralisation des cotisations d'assurance personnelle et la partition des directions départementales de l'action sanitaire et sociale.

Puis le rapporteur spécial a analysé les différents crédits : les moyens des services (2,48 milliards de francs),

les diverses interventions publiques dans le domaine sanitaire (648 millions de francs) et social (29,2 milliards de francs), les crédits d'investissement qui enregistrent un renforcement sensible (1.087 millions de francs en autorisations de programme (+ 12,5 %).

**M. Jacques Oudin** a alors présenté ses principales observations en insistant sur la complexité croissante de la présentation budgétaire, sur la vigilance qui doit être de mise quant à l'évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Il s'est félicité par ailleurs d'un certain nombre de mesures d'économie justifiées, soit par le niveau de consommation réelle des crédits, soit par la volonté de l'Etat de concentrer ses interventions dans le domaine relevant de sa compétence et qui s'accompagnent parallèlement d'un renforcement satisfaisant des crédits d'investissement.

En conclusion de son propos, le rapporteur spécial a souhaité attirer l'attention de la commission sur les conséquences graves du vieillissement de la population française dans le domaine des dépenses de santé, de l'équilibre des régimes de protection sociale et sur les conditions d'hébergement des personnes âgées. Il a donc appelé à une vigoureuse politique familiale et nataliste, à une adaptation de nos régimes de protection sociale et à un effort d'équipement et de développement des activités favorisant le maintien à domicile pour faire face au problème de l'hébergement du troisième âge.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Charles Descours, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales**, a partagé les observations et les préoccupations du rapporteur spécial, notamment s'agissant des aspects financiers de la décentralisation dans le domaine social et insisté particulièrement sur le grave problème du coût de l'alcoolisme et de celui lié à l'hébergement des personnes âgées.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a partagé la préoccupation manifestée par le rapporteur pour avis quant à la lutte contre l'alcoolisme et s'est interrogé sur la consommation effective des crédits : il a souhaité que les rapporteurs spéciaux fassent preuve sur ce point de vigilance en cours d'année.

**M. Christian Poncelet, président**, a observé que les collectivités locales étaient trop souvent sollicitées pour des financements à des organismes qui font parfois double emploi avec l'administration ou les établissements de l'Etat.

Après avoir entendu les réponses de M. le rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat **l'adoption des crédits des affaires sociales pour 1987.**

Sur le **rapport de M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial**, la commission a ensuite procédé à l'examen du **budget de l'aménagement du territoire (équipement, logement, aménagement du territoire et transports. III-aménagement du territoire) pour 1987.**

Le rapporteur spécial a indiqué qu'avec un peu plus de 2 milliards de francs, le budget est en diminution de 12 %. Cette forte régression s'explique non seulement par le souci de contribuer à la réduction du déficit global, mais aussi par la suppression de la prime régionale d'aménagement du territoire. En dépit de ce mouvement, le budget trouve sa place dans un environnement favorable (amélioration des infrastructures, allègements fiscaux aux entreprises), témoigne d'un retour d'une politique d'aménagement du territoire à sa vocation originelle (soutenir les collectivités locales) et respecte les engagements contractuels de l'Etat (contrats de plan).

Le point essentiel du budget est la baisse de 50 % des aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi. Cette

baisse est régulière depuis 5 ans. Le rapporteur a indiqué que les primes régionales n'étaient trop souvent que des primes à l'emploi, sans réelle incidence sur la localisation des projets. En revanche, les primes nationales sont conservées, pour encourager notamment les investissements étrangers.

L'aménagement du territoire, intégré dans le grand ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, s'oriente vers les transports à l'échelle européenne. Les prochaines conclusions de la "commission Guichard", chargée d'une mission de réflexion sur l'aménagement du territoire, sont attendues pour la fin d'année.

Le rapporteur spécial a considéré que, compte tenu de l'envergure et la diversité de la politique d'aménagement du territoire, cette politique était en fait du ressort du Premier ministre. Il a suggéré une question orale sur l'ensemble du sujet à laquelle s'associeraient divers membres de la Commission.

**M. Jacques Oudin** a évoqué la possibilité d'entendre M. Olivier Guichard à la suite des conclusions de son rapport.

**M. Jacques Descours Desacres** a évoqué la situation des primes d'aménagement du territoire.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a observé qu'il y avait continuité dans le respect des engagements contractuels et dans le même temps, remise en cause des moyens antérieurs. Il a considéré que les zones d'entreprise entraînaient des privilèges fiscaux très importants, rendant ainsi moins attractifs les avantages accordés aux autres pôles de conversion.

**M. Christian Poncelet, président**, s'est interrogé sur les effets de la multiplication de zones de défiscalisation.

La commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget de l'aménagement du territoire pour 1987.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, présidée par M. Christian Poncelet, président, puis par M. Jacques Descours Desacres, vice-président, la commission a examiné les crédits de la communication et les crédits des services généraux du Premier ministre consacrés aux services de l'information pour 1987 sur le rapport de M. Jean Cluzel.

Dans son exposé, M. Jean Cluzel, rapporteur spécial, a indiqué qu'il n'avait pas d'informations précises sur les crédits de la commission nationale de la communication et des libertés qui sera installée le 12 novembre et qui sera l'organe régulateur en matière de communication audiovisuelle. Le rapporteur spécial a ensuite abordé les crédits d'aide à la presse inscrits au budget de la culture et de la communication. Il en a constaté la stagnation pour la seconde année consécutive et s'est inquiété de l'absence de réflexion sur ce statut économique de la presse que le Sénat appelle de ses vœux depuis 2 ans.

Pour ce qui concerne le secteur de la communication audiovisuelle, M. Jean Cluzel, après avoir présenté les principales modifications introduites par la loi du 30 septembre 1986, a indiqué que la redevance baissera de 6,5 % en 1987, alors que la taxe sur les magnétoscopes sera supprimée. Les ressources publicitaires ne progresseront que de 4,8 %, soit le taux de progression le plus faible depuis 1980. Le service public de l'audiovisuel devra donc, selon le rapporteur spécial, réaliser les économies internes nécessaires pour poursuivre sa mission. Il a indiqué que 350 emplois seront supprimés en 1987, toutefois il a précisé que les économies réalisées



seraient sans doute inférieures à celles évaluées dans le budget, car les suppressions ne seront pas effectuées au 1er janvier 1987 et en cas de départ en préretraite, les organismes conservent la charge d'une partie de la rémunération.

**M. Jean Cluzel** s'est ensuite inquiété de la poursuite du programme de satellite TDF1-TDF2 et des recherches en matière de télévision toute définition. Il s'est ensuite montré très inquiet sur la situation de la société française de production (S.F.P.) qui se trouve actuellement, en l'absence d'éléments sur les obligations futures des sociétés de programme, dans l'impossibilité d'établir son budget pour 1987. Enfin le rapporteur spécial a indiqué que l'évolution du marché publicitaire serait déterminante pour l'équilibre financier de l'ensemble des moyens de communication et qu'il se réjouissait de la création prochaine d'un observatoire du marché publicitaire. Il a ensuite fait état des difficultés rencontrées pour obtenir des réponses à ses questionnaires budgétaires et demandé à la commission de surseoir à statuer.

**M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles**, a indiqué qu'il était dans la même situation que le rapporteur spécial pour obtenir des réponses du ministère de la culture et de la communication. Il s'est associé à la proposition de création d'un observatoire du marché publicitaire qui devrait entrer rapidement en fonction. Il s'est inquiété des rapports entre la télévision et la presse écrite et sur le développement futur du secteur de la création de programmes audiovisuels.

**M. Georges Lombard** s'est inquiété du développement des entreprises régionales et locales de communication audiovisuelle et de son effet sur le marché publicitaire.

**M. André Fosset** a demandé si une réforme des aides à la presse était envisagée. Il a souhaité obtenir des informations sur les problèmes des agences de presse (A.F.P. et A.C.P.).

**M. Robert Vizet** a regretté la stagnation des aides à la presse et l'apparition d'un important besoin de financement du service public de l'audiovisuel. Il s'est inquiété de l'avenir de la S.F.P.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a demandé des informations au rapporteur spécial sur la situation et l'avenir de la S.F.P., sur le développement de Canal Plus et son effet sur les résultats du groupe Havas.

**M. Jacques Descours Desacres** s'est inquiété des compétences de la C.N.C.L. en matière de contrôle de l'utilisation de la langue française et a demandé ce qu'il adviendra du secrétariat au langage actuellement rattaché au service d'observation des programmes.

**M. Tony Larue** a demandé des explications sur la situation de la S.F.P.

**M. Josy Moinet** a estimé qu'il était plus facile de légiférer que de traduire la loi en terme de compte d'exploitation. Il s'est inquiété de l'avenir du service public et de l'évolution des ressources publicitaires de la presse écrite.

Après avoir entendu les avis de **M. Maurice Blin, rapporteur général**, et de **M. Jean Cluzel, rapporteur spécial**, la commission a décidé à l'unanimité de surseoir à statuer sur les crédits de la communications et les articles rattachés jusqu'au jeudi 13 novembre, le rapporteur spécial étant chargé d'obtenir du ministre de la culture et de la communication les informations nécessaires pour permettre à la commission de se prononcer sur les crédits.

Puis la commission est passée à l'examen des crédits du budget de l'industrie et du Tourisme (Industrie et services communs) pour 1987 sur le rapport de M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial, a d'abord dépeint la situation de l'industrie française ; il s'est ensuite appliqué à présenter la nouvelle politique industrielle en énumérant les secteurs où l'intervention de l'Etat diminuait.

Puis le rapporteur spécial a justifié les nouvelles interventions de l'Etat dans les secteurs stratégiques et les secteurs d'intérêt général ; aussi s'est-il félicité du soutien de reconversion apporté aux chantiers navals, à la Lorraine et au Nord-Pas-de-Calais.

Le rapporteur spécial s'est ensuite réjoui du retour des crédits du C.E.A. à l'industrie, mais il a demandé que les crédits qui étaient restés au budget de la recherche soient rassemblés au sein d'un même budget. De même, le rapporteur spécial s'est déclaré satisfait de l'arrivée de 233 millions de francs pour la compagnie française pour les matières premières (C.F.M.P.) qui n'avait rien reçu depuis 1983 et avait procédé à de nombreux déstockages.

Sur les problèmes énergétiques, le rapporteur spécial a souhaité que soit poursuivi à bon rythme le programme nucléaire ; il a d'autre part demandé qu'une solution puisse être trouvée à l'actuelle querelle des tarifs d'E.D.F. A ce propos, il s'est interrogé sur la possibilité de fournir une énergie bon marché aux gros consommateurs industriels, en les approvisionnant avec l'électricité produite par la compagnie nationale du Rhône (C.N.R.) dont les gros investissements sont amortis.

Après l'exposé du rapporteur spécial, M. Jean-Pierre Masseret est intervenu pour demander au rapporteur

spécial si le charbon était l'énergie la plus économique pour pallier les problèmes posés par les pointes de consommation.

**M. Robert Schwint** a regretté la forte diminution des crédits de l'A.F.M.E. et a appelé de ses vœux le maintien des déductions fiscales pour économies d'énergie.

**M. Robert Vizet** a interrogé le rapporteur spécial sur les conséquences que la forte réduction des crédits allait avoir sur l'emploi.

**M. Josy Moinet** a demandé qu'on ne confonde pas dotations en capital et subventions de fonctionnement aux entreprises publiques. Il a regretté le recul des crédits de l'A.N.V.A.R.

**M. Pierre Croze** a demandé les raisons de l'augmentation des crédits au chapitre 46.90.

Après les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat **l'adoption des crédits du budget de l'industrie pour 1987.**

Puis la commission a examiné **les crédits du ministère de la justice pour 1987 sur le rapport de M. Georges Lombard, rapporteur spécial.**

**M. Georges Lombard** a rappelé les grandes lignes du budget pour 1987 qui s'élève globalement à 13,3 milliards de francs et a considéré que la progression enregistrée de 10 % par rapport à 1986 était remarquable dans le cadre d'un projet de loi de finances marqué globalement par une grande rigueur. Il a souligné successivement le très net recentrage des moyens sur les actions directement gérées par l'Etat, un accroissement sensible des dépenses ordinaires qui marque la priorité accordée à la modernisation et au renforcement des services et un effort particulièrement net en matière d'investissements.

Mais le rapporteur spécial a insisté également sur les fortes disparités existant entre les différentes actions au sein desquelles sont privilégiés les services pénitentiaires, les services judiciaires et l'administration centrale.

Puis **M. Georges Lombard** a présenté ses principales observations en soulignant tout d'abord le caractère intolérable de la surpopulation carcérale mais également l'engorgement néfaste des juridictions. Il a regretté par ailleurs la faiblesse des moyens consacrés à l'éducation surveillée mais s'est félicité tant de l'effort consacré à l'informatisation que de l'effort consenti dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie.

A l'issue de l'intervention du rapporteur spécial, **M. André Fosset** a estimé, s'agissant des contentieux civils qu'il ne serait pas anormal que soit révisée la perception des frais de justice pour dissuader les excès procéduriers.

**M. Robert Vizet** s'est inquiété du fort accroissement du nombre de détenus dû pour partie à l'aggravation de la crise économique et a souligné l'importance du nombre des prévenus parmi ces détenus dont les condamnations ne font bien souvent que ratifier le temps d'incarcération. Il a déploré l'insuffisance des moyens de l'éducation surveillée et, s'agissant de la lutte contre la toxicomanie, que soit privilégiée la répression aux dépens de la prévention.

**M. Pierre Croze** a souhaité connaître la proportion de gardiens par détenu à la suite des créations de postes envisagées.

**M. Emmanuel Hamel** a abordé la question des aumôniers dans les prisons et des visiteurs bénévoles.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, s'est déclaré intéressé par l'état d'avancement des projets de prisons privées.

**M. Christian Poncelet, président**, a estimé qu'un projet de loi abordant la question des prisons privées viendrait le moment venu devant le Sénat et qu'il souhaitait que la commission s'en saisisse pour avis. Il s'est en outre interrogé sur les frais supportés par les collectivités locales dans le domaine de la justice et sur l'évolution des crédits consacrés à la formation des détenus.

A la suite des réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat **l'adoption des crédits de la justice pour 1987**.

Après avoir salué la présence de **M. Roger Lise**, rapporteur pour avis de la commission des Affaires sociales, la commission a ensuite procédé, sur le **rapport de M. Henri Goetschy, rapporteur spécial**, à l'examen du budget des **D.O.M.-T.O.M. pour 1987**.

Le rapporteur spécial a tout d'abord rappelé combien l'effort de développement des **D.O.M.-T.O.M.** était nécessaire. Après le collectif pour 1986, le budget pour 1987 constitue la seconde étape du rattrapage budgétaire, après la stagnation des crédits ces cinq dernières années.

Ce budget présente trois caractéristiques. C'est en premier lieu un budget de rupture : il atteint 1,7 milliard, soit une augmentation de 26 % par rapport à 1986, les seules dépenses en capital augmentent de 50 %.

C'est en second lieu un budget équilibré. La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une attention privilégiée. Le budget prolonge l'effort principal engagé cet été, en alimentant notamment un chapitre d'action économique

(multiplié par 3), et un chapitre d'action sociale (multiplié par 11).

Avec la Nouvelle-Calédonie, les D.O.M. bénéficient de dotations en forte croissance. La subvention de la section générale du F.I.D.O.M. fait plus que doubler, et les crédits sociaux, notamment à l'A.N.T. et aux chantiers de développement, progressent de plus du quart. Ces actions, relayées par une promotion du tourisme et une certaine libéralisation du transport aérien, prennent place dans le cadre de la loi programme de développement des D.O.M.

C'est, enfin, un budget de réorganisation. Le projet de loi programme comporte des incitations fiscales importantes, sous forme de zones franches. Les règles de fonctionnement des fonds interministériels, F.I.D.O.M. et F.I.D.E.S. ont été améliorées, notamment par la voie de la contractualisation.

Le rapporteur spécial a terminé en présentant l'article 67 de la loi de finances relatif à la prise en charge des frais de fonctionnement de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon.

**M. Roger Lise**, rapporteur pour avis de la commission des Affaires sociales, a demandé des précisions sur l'évolution à long terme du budget ainsi que la répartition individualisée du budget par département et territoire.

**M. Pierre Croze** a évoqué les problèmes particuliers de la caisse de retraite des artisans des D.O.M. **M. Roger Lise** a illustré par des exemples concrets les difficultés de recouvrement des cotisations et les tensions de trésorerie qui en résultent.

**M. Robert Vizet** a demandé des précisions sur les crédits de mobilité.

**M. Emmanuel Hamel** a interrogé le rapporteur spécial sur la situation des terres australes et antarctiques.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a demandé des précisions sur la part du budget des D.O.M.-T.O.M., d'une part dans l'effort total de l'Etat en faveur des D.O.M., d'autre part dans la loi programme.

**M. Christian Poncelet, président**, s'est interrogé sur les crédits et les compétences du secrétariat d'Etat du Pacifique sud.

**M. Henri Goetschy** a répondu aux commissaires. Il a ainsi indiqué que le budget de 1982 était de 1,1 milliard de francs, que la présentation individualisée par département, en vigueur en 1983-1984, avait été abandonnée en 1985, mais qu'il disposait de documents précis détaillant cette répartition.

Il a indiqué que le budget des D.O.M.-T.O.M. représente 6 % de l'effort total en direction des D.O.M., 20 % de l'effort total en direction des T.O.M. et 25 % du total de la loi programme.

Il a précisé que les crédits du secrétariat d'Etat du Pacifique sud figuraient au budget des D.O.M.-T.O.M.

A l'issue de ce débat, la commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits du budget des D.O.M.-T.O.M. pour 1987.

Elle a également décidé d'adopter l'article 67 de la loi de finances rattaché au budget des D.O.M.-T.O.M.

La commission a enfin examiné le budget des comptes spéciaux du Trésor pour 1987 sur le rapport de **M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial**.



Le rapporteur spécial a indiqué que 3 comptes de prêt seront clôturés en 1987, qui n'auront plus qu'une activité réduite.

Le projet de loi de finances pour 1987 comprend 44 comptes spéciaux du Trésor contre 47 en 1986. Le rapporteur spécial a indiqué qu'il prévoit que 3 comptes de prêts seront clôturés à la date du 31 décembre 1986.

Le nombre des comptes d'affectation spéciale est stable à 13, en raison de la suppression du 902.03 "financement de diverses dépenses militaires" et de la création du 902.21 "compte d'affectation des produits de la privatisation".

Le volume global des opérations de ces comptes est de 279 milliards en dépenses, soit une progression de 8,6 % et de 270 milliards en recettes, soit une progression de 9,3 % par rapport à 1986.

Il a rappelé que si l'on rapporte ces montants à l'ensemble du budget général et des budgets annexes, on constate qu'ils en représentent plus du cinquième.

**M. Lucien Neuwirth** a ensuite procédé à l'examen des grandes mesures. Pour ce qui concerne les dépenses, il a noté la progression des crédits des comptes d'affectation spéciale : 41.153 millions de francs sont inscrits en loi de finances pour 1987 contre 12.072 en 1986. La différence provient essentiellement de la création du compte d'affectation des produits de la privatisation.

L'ensemble des dépenses des comptes d'avances du Trésor s'élève à 179,6 milliards de francs. Le plus important d'entre eux, avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes et divers organismes, retrace les versements de 167,6 milliards de francs. Les avances aux départements

sur le produit de la "vignette" automobile passent de 9,6 à 11,6 milliards de francs, soit une hausse de + 20,8 %.

La charge nette du budget général apparaît dans le solde des opérations définitives. En 1987, elle devrait atteindre 4,2 milliards de francs contre 4,1 en 1986.

**M. Lucien Neuwirth** a tiré quatre conclusions essentielles de l'évolution générale des comptes spéciaux du Trésor entre 1986 et 1987 : ils manifestent la volonté de réduire les apports de l'Etat aux entreprises publiques ; ils font apparaître les résultats escomptés de la politique de privatisation, 30 milliards de francs sont inscrits à ce titre ; la politique de réintégration de certaines dépenses dans le budget se traduit dans le compte retraçant les dépenses de consolidation des dettes des Gouvernements étrangers par un découvert autorisé en progression de 2 milliards de francs. Auparavant, la totalité de ces dépenses était effectuée au moyen de fonds mobilisés par la B.F.C.E. ; la politique de soutien à certaines de nos exportations, particulièrement nécessaire dans la concurrence acharnée que se livrent les concurrents de la France, sur un marché en régression, a pour conséquence l'accroissement des opérations du compte "prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement".

Il a indiqué que la politique gouvernementale vise à réduire l'intervention de l'Etat dans l'économie et qu'en conséquence, les aides à l'industrie et le soutien à certains grands secteurs déficitaires doivent être diminués.

Cet objectif transparaît à travers l'évolution des comptes spéciaux du Trésor entre 1986 et 1987.

Le rapporteur spécial s'est toutefois demandé si ce dispositif, bien élaboré, sera suffisant, car l'industrie française est confrontée à la concurrence accrue sur le marché international. Dans les années passées, un retard important a été pris en ce domaine qui explique des échecs

à l'exportation et la pénétration étrangère de certains secteurs de notre marché intérieur.

Il a souhaité que les résultats conservés par l'entreprise en son sein, et les ressources collectées pour investir puissent faire l'objet d'une intervention fiscale sous forme de détaxation ou de provision à hauteur du montant investi. Il a enfin indiqué que l'effet incitatif immédiat serait ainsi supérieur au mécanisme de l'amortissement ; il s'agit là d'une contribution de l'Etat plus spécifique et dynamisante qui irait tout à fait dans le sens de la politique économique générale menée par le Gouvernement pour aider à l'effort national d'investissement et de modernisation de notre industrie.

**M. Emmanuel Hamel** a souhaité obtenir des informations sur l'augmentation du compte de consolidation de la dette commerciale des pays étrangers et des pays appelés à en bénéficier.

**M. Pierre Croze** a demandé des explications sur le retrait des pièces de 10 F.

**M. Maurice Blin, rapporteur général**, a mis en relief l'importance des crédits nécessaires à la consolidation de la dette des pays étrangers et des prêts à des pays étrangers dont la solvabilité n'est pas assurée (+ 53 %) ce qui souligne les difficultés du commerce extérieur de la France.

La commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits pour 1987 des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que les articles rattachés 41 à 50 du projet de loi de finances pour 1987.

La commission a ensuite procédé à l'examen pour avis du projet de loi de programme n° 11 (1986-1987) relatif au développement des départements d'outre-

mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte sur le rapport de M. Henri Goetschy, rapporteur.

M. Henri Goetschy, rapporteur, a brièvement rappelé le contexte du projet de loi caractérisé par une situation économique dégradée, un environnement juridique favorable, car le droit national et le droit communautaire laissent la possibilité de créer des zones de défiscalisation, et un contexte international stimulant, avec la multiplication des zones franches dans le monde et surtout le plan de développement des Caraïbes.

Le rapporteur a ensuite examiné les articles financiers du projet de loi.

L'article 2 fixe les dépenses pour la durée de la loi programme, soit 2,8 milliards d'autorisations de programme sur 3 ans (1987-1991).

La commission a adopté l'article 2 sans modification.

Les articles 5 à 8 concernent les zones de défiscalisation.

Concernant l'article 5, le rapporteur a estimé que la qualification de "zones franches" était imprécise ; cette notion a un sens juridique précis, tant en droit national qu'en droit communautaire, qui ne correspond pas au contenu du projet de loi. Il a évoqué une autre qualification, celle de zone franche d'exportation qui lève toute ambiguïté.

En raison du contexte particulier, la commission a préféré conserver la qualification du projet de loi et a adopté l'article 5 sans modification.

Concernant l'article 6, relatif à la procédure de création, il a proposé des corrections de forme pour prévoir

notamment le cas où plusieurs communes seraient intéressées par les zones franches.

La commission a adopté un amendement à l'article 6.

L'article 7 prévoit la suspension des droits de douane, octroi de mer et T.V.A.

La commission a adopté l'article 7 sans modification.

L'article 8 prévoit l'exonération de taxe professionnelle pour les entreprises situées dans la zone franche. **M. Henri Goetschy** a évoqué la possibilité de réserver l'exonération aux seules entreprises exportatrices. Il a également évoqué la possibilité de prévoir une délibération spécifique des collectivités locales à ce sujet.

La commission a estimé que cette précision était redondante, la condition de l'accord des communes sur cette question étant satisfaite par l'article 6 qui prévoit que la zone franche ne peut être créée qu'après avis favorable des communes.

La commission a adopté un amendement rédactionnel à l'article 8.

La commission a également adopté un amendement à l'annexe IV visant à promouvoir l'enseignement des langues étrangères.

**Judi 6 novembre 1986 - Présidence de M. Christian Poncelet, président - Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,** la commission a procédé à l'audition de **M. André Giraud, ministre de la défense.**

Après une présentation générale du budget qui, avec une augmentation de 6,8 % manifeste la priorité du

gouvernement en faveur de la défense nationale pour 1987, le ministre a examiné la situation des personnels.

Il a estimé que la déflation d'effectifs et la contraction des moyens au cours des dernières années avaient pu affecter certaines unités. Le budget 1987 marque une rupture, l'action faisant le plein des économies réalisables, priorité sera donnée à l'entraînement des forces pour l'armée de terre pour atteindre 50 jours de sorties avec matériel organique.

**M. André Giraud** a rappelé les mesures visant à une plus grande efficacité du service national (création de 3.058 emplois) et a noté la demande croissante de gendarmes auxiliaires et de volontaires service long dont les contingents autorisés passent à 10 % dans l'armée de terre, 15 % dans l'armée de l'air, 25 % dans la marine, 40 % dans la gendarmerie. S'agissant du personnel d'active, il a indiqué que la diminution de 2 500 postes est compensée par de nombreuses mesures spécifiques pour améliorer la vie courante (augmentation du nombre de repas de service dans l'armée de terre...).

Le Ministre a surtout détaillé les dotations d'équipement qui deviennent, pour la première fois depuis 20 ans, majoritaires dans l'ensemble du budget. Le budget permet une remise à niveau des crédits de paiement et confirme le lancement des programmes du porte-avion nucléaire et d'un système de détection aéroportée.

Les autorisations de programme d'un montant de 102 millions de francs progressent de 20 %, les crédits de paiement de 85 millions de francs progressent de 13,7 %.

Il a réaffirmé que la clé de voûte de la sécurité reposait sur la dissuasion nucléaire qui ne doit être ni entamée ni fractionnée ni contournée. Cette volonté entraîne un certain nombre de conséquences concernant la dissuasion stratégique.

L'effort prioritaire consenti en faveur de la force océanique stratégique se poursuit, la poursuite du programme sous-marin nucléaire lance-engin (S.N.L.E.) se traduit par l'étude d'une nouvelle génération de S.N.L.E. à discrétion acoustique renforcée pour 1994, et le développement d'un missile nouveau pour la fin du siècle (de 10 à 12 têtes, contre 6 aujourd'hui).

Pour s'assurer contre une éventuelle avancée technologique qui permettrait de détecter les S.N.L.E., cette dissuasion sera complétée par une nouvelle composante terrestre. Des crédits sont prévus dès 1987. Pour ne pas être contournable, cette dissuasion stratégique doit être accompagnée d'une dissuasion préstratégique et de forces conventionnelles.

Le premier point, sera couvert par le mirage IV et les missiles Hades, qui remplaceront le Pluton. Pour les forces conventionnelles, l'objectif est de pouvoir maintenir en ligne, 1 100 chars, 500 pièces d'artillerie, 8 000 blindés, 500 hélicoptères, 450 avions de combat. Le ministre a rappelé que, selon le général Rogers, le recours aux armes nucléaires se ferait au plus tard après 6 jours de combat conventionnel. L'effort doit donc porter sur l'aéromobilité, sur la défense et la détection antiaériennes de longue distance compte tenu des performances des forces aériennes.

En outre, afin d'éviter une action par l'intérieur, il a annoncé le développement d'une sorte de Force d'Action Rapide intérieure fondée essentiellement sur la gendarmerie.

Concernant l'initiative de défense stratégique (I.D.S.), il a rappelé que le programme I.D.S. ne représentait que 1 % du budget militaire américain et que, pour la France, la dissuasion nucléaire était la seule possibilité de défense.

**MM. Jean Francou et Modeste Legouez**, rapporteurs spéciaux du budget de la défense (dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement) ont interrogé le ministre dans leur domaine respectif.

**M. Jean Francou** a évoqué l'étendue des avances de crédits (de 1987/1986) qui hypothéquaient les budgets annoncés, les constructions neuves de la flotte, le programme d'avion de combat futur, les résultats à l'exportation de l'industrie d'armement ; il a également émis des doutes sur l'efficacité d'un éventuel rappel des classes (en 8 jours au mieux) alors que la durée d'un combat conventionnel est estimé à 6 jours seulement.

**M. Modeste Legouez** a évoqué la nécessité de recruter des gendarmes titulaires et a demandé des précisions sur le collectif 1986.

Le ministre a indiqué, sur ce point, que le surcoût des opérations extérieures était atténué par de fortes économies de carburant, mais que le solde net serait vraisemblablement présenté dans le prochain collectif. Il a également indiqué qu'il avait demandé une étude coût-efficacité des différents systèmes de détection aéroportée.

Il a reconnu que le renouvellement de la flotte de surface notamment pour protéger le futur porte-avion nucléaire (P.A.N.) pose un problème. Il a toutefois rappelé que la protection du P.A.N. serait renforcée par un système d'armes antimissiles.

Il a indiqué que toute construction serait confiée prioritairement aux chantiers navals militaires (qui représentent 33.000 personnes, contre 7.000 aux chantiers civils), dont le plan de charge est globalement assuré. C'est notamment le cas du chantier naval de Cherbourg dont le mouvement de grève annoncé a été jugé scandaleux par le ministre. Celui-ci n'a pas exclu



cependant des redistributions entre chantiers navals pour mieux répartir les commandes. Les perspectives à l'exportation des autres industries d'armement lui ont semblé en revanche préoccupantes. Il a estimé le défaut de charge à 25-30 %.

Concernant le programme de l'avion de combat futur, **M. André Giraud** a indiqué que la France n'abandonnerait pas la position majeure de son industrie aéronautique qu'elle a réussi à obtenir dans ce secteur de pointe.

Puis le ministre a donné des indications sur les principes orientant les études concernant une éventuelle réforme du service national. Le premier principe est celui de l'universalité : il pourrait être envisagé un "stage de défense" commun à tous les Français, présentant ce qu'est la défense et ce que sont les valeurs militaires. Le second est celui d'une meilleure orientation (par exemple, la coopération en Afrique pourrait être étendue aux agriculteurs).

**M. André-Georges Voisin** a rappelé que des opérations récentes en Afrique avaient révélé des problèmes de transport de matériel militaire sur longue distance. Il a demandé ce qui était envisagé dans ce domaine.

**M. Jean-François Pintat** a demandé des précisions sur le système HADES et s'il était prévu des avions radars apontables.

**M. René Ballayer** a souhaité connaître quelles possibilités avaient les femmes d'effectuer un service national dans la gendarmerie.

**M. Louis Perrein** a estimé qu'il y avait un déphasage entre la valorisation d'une force d'action rapide intérieure et les moyens en matériel affectés à la

gendarmerie. Concernant les transmissions, il a rappelé que les ondes hertziennes étaient très sensibles à l'effet des explosions nucléaires et a demandé s'il existait un réseau de remplacement en cas de paralysie du système actuel.

**M. Geoffroy de Montalembert** a déploré que les appelés soient en civil sitôt quittée la caserne et s'est enquis des consignes en vigueur sur ce point. Il a en outre interrogé le ministre sur les moyens disponibles pour connaître les intentions de l'adversaire.

**M. Jacques Delong** s'est interrogé sur les armes bactériologiques.

**M. Pierre Croze** a demandé quels étaient les moyens de défense anti-hélicoptères ainsi que la position du Gouvernement sur la bombe à neutrons.

**M. Stéphane Bonduel** s'est interrogé sur l'absence de programmation des crédits de fonctionnement dans la prochaine loi programme.

Le ministre a ensuite **répondu aux commissaires** :

- que s'agissant de la bombe à neutrons, il n'existe aucun problème particulier ni technique ni financier ;
- qu'il n'est pas prévu d'avion radar apontable ;
- que d'éventuelles difficultés de transport aérien sur longue distance (notamment sur des théâtres d'opérations en Afrique) pouvaient être résolues au meilleur coût par une adaptation d'appareils civils requérables ;
- qu'il existe des réseaux de transmission de remplacement ;
- que le recrutement de gendarmes titulaires n'est pas envisagé pour le moment en raison d'impératifs budgétaires et que le recrutement de femmes posait un certain nombre de problèmes pratiques dans le fonctionnement des brigades ;

- que des moyens nouveaux seraient mis à la disposition des services de renseignement dont les dépenses en matériel augmentent de 60 %. De nouvelles méthodes sont envisagées par ailleurs pour traiter le problème de la désinformation.

Enfin, **M. André Giraud** a annoncé la création d'une "section spéciale de repérage" des innovations dans les PME-PMI, pour déceler les recherches utilisables dans le domaine militaire.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen des crédits de la défense pour 1987.

Elle a tout d'abord entendu le **rapport de M. Jean Francou, rapporteur spécial** (exposé d'ensemble et dépenses en capital).

**M. Jean Francou**, a rappelé les grandes masses du projet de budget qui s'élève à 206,7 milliards de francs, en progression à structure constante de 6,8 % par rapport à 1986, soit 5 points de plus que l'évolution globale du budget de l'Etat.

Le budget de la défense atteindra en 1987, 16,2 % du budget de l'Etat et 3,78 % du produit intérieur brut marchand.

Après avoir souligné la forte croissance des dépenses d'investissement des titres V et VI qui progressent de 20 % et de 13,4 % respectivement en autorisations de programme et en crédits de paiement, et après avoir analysé les différents programmes des trois armées et de la gendarmerie, le rapporteur spécial a présenté ses principales observations.

Il a estimé que le projet de budget militaire appelait une appréciation très positive car il était significatif d'un

"recentrage" sur les fonctions de souveraineté corrélatif du désengagement de l'Etat de certaines de ses interventions économiques, il marquait clairement la priorité donnée à la Défense et mettait l'accent sur la modernisation des équipements gravement compromis par les budgets précédents sans pour autant compromettre l'entraînement ni l'activité des forces.

Le rapporteur spécial a toutefois estimé qu'il était indispensable que le budget de 1987 soit précédé par un collectif de fin d'année qui apure la situation de 1986.

Il a conclu son intervention en soulignant que le projet de budget s'inscrivait dans la nouvelle programmation qui fait l'objet d'un projet de loi qui devra être prochainement soumis au Parlement.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Jacques Oudin** a souhaité aborder plus particulièrement la question des missiles de croisière et les crédits d'études qui leur sont affectés.

**M. Maurice Blin**, rapporteur général, a évoqué les crédits que pourrait comporter la loi de finances rectificative de fin d'année et a souhaité obtenir des précisions sur la bombe à neutrons.

**M. Christian Poncelet**, président, a souhaité qu'un bilan de la loi de programmation militaire actuel soit présenté et s'est interrogé sur les conditions d'équilibre du prochain collectif budgétaire.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits de la défense (titres V et VI) ainsi que de l'article 37 rattaché.

Puis la commission a entendu le **rapport de M. Modeste Legouez, rapporteur spécial** (Titre III, dépenses ordinaires).

**M. Modeste Legouez** a indiqué que les dépenses ordinaires représentaient moins de 50 % du budget de la Défense, en augmentation de 0,87 % ; il a précisé que les crédits de rémunérations et de charges sociales augmentaient de 1,2 %, que les crédits de carburant de l'Air, de la Terre et de la Marine tenaient compte de l'évolution prévisible des tarifs pétroliers, que les ressources consacrées à l'entretien programmé du matériel augmentaient de 7,3 % et qu'enfin les crédits relatifs à vie courante progressaient de 2 %;

Puis le rapporteur spécial a présenté ses principales observations, il a souligné que les ressources du titre III restaient importantes et devaient être appréciées au regard de la stabilisation des rémunérations et de la déflation des effectifs. **M. Modeste Legouez** a estimé que les orientations des dépenses étaient très satisfaisantes tant pour ce qui est de l'entraînement et l'activité des forces que des mesures prises en faveur du personnel d'active ou de l'indexation des prêts de l'appelé.

Cependant, à l'instar du rapporteur spécial des crédits d'investissement, **M. Modeste Legouez** a estimé qu'il était indispensable que le collectif de fin d'année apure la situation du passé.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Maurice Blin, rapporteur général**, a souhaité obtenir un certain nombre de précisions sur la déflation des effectifs annoncée et les moyens consacrés à l'activité et l'entraînement des personnels.

**Mme Paulette Fost** s'est inquiétée de l'évolution des effectifs et des rémunérations ainsi que des prêts du soldat et des crédits d'action sociale.

**M. Jean Francou** a souligné les effets bénéfiques du système des "volontaires service long".

**M. Christian Poncelet, président**, a interrogé le rapporteur spécial sur la revalorisation des prêts du soldat préalable à son indexation et souhaité connaître les points d'application des crédits consacrés au casernement de gendarmerie. Il s'est par ailleurs félicité du succès rencontré par l'incorporation d'appelés dans la gendarmerie.

**M. Louis Perrein** s'est inquiété des transferts de charges auxquels peuvent donner lieu ces casernements et des moyens et des effectifs dont disposera la gendarmerie pour remplir ses importantes missions.

**M. Josy Moinet** a estimé qu'il fallait également prendre en compte les loyers payés par les gendarmeries dont il n'est pas sûr qu'ils couvrent toujours les frais engagés par les collectivités locales. Il a insisté également sur le développement progressif d'une forme d'insécurité dans les campagnes.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des dépenses ordinaires (Titre III) du budget de la défense ainsi que de l'article 36 rattaché.

Puis la commission a examiné le budget annexe de la légion d'honneur pour 1987 sur le rapport de **M. Louis Perrein, rapporteur spécial**.

**M. Louis Perrein** a rappelé les grandes évolutions des missions et des moyens du budget annexe. Ces derniers sont en régression de 5,7 % par rapport à 1986, mais cette évolution est due à l'achèvement ou à l'étalement des divers travaux de la maison d'éducation de Saint-Denis. Il a précisé que les recettes propres

augmentaient de 10,5 % et que la subvention versée par le budget de la justice était en diminution de 6,2 %.

Puis **M. Louis Perrein** a présenté ses principales observations en soulignant le caractère urgent que revêt l'attribution de la légion d'honneur aux anciens combattants, la qualité du travail accompli par les services de la grande chancellerie et l'excellent niveau des résultats scolaires des maisons d'éducation.

Il a souhaité que les ordres nationaux soient davantage accessibles à ceux qui se distinguent par des qualités professionnelles exceptionnelles et que la protection des ordres nationaux et des décorations officielles soit assurée, que soit poursuivie la revalorisation des crédits de secours et que soit accélérée l'attribution de dotations au titre des opérations en capital afin de poursuivre les travaux de la maison de Saint-Denis.

A l'issue des interventions du rapporteur spécial, **M. Christian Poncelet** a estimé qu'il fallait veiller à ce que la légion d'honneur soit attribuée selon les règles qui régissent cet ordre prestigieux.

**M. Josy Moinet** a souligné que les ordres nationaux devaient récompenser des mérites éminents, notamment dans le domaine économique, quel que soit le niveau hiérarchique des intéressés.

A l'issue du débat, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption du projet de budget annexe de la légion d'honneur.

Puis la commission a examiné, également sur le rapport de **M. Louis Perrein**, rapporteur spécial, le projet de budget annexe pour 1987 de l'ordre de la libération.

**M. Louis Perrein** a indiqué que les crédits du budget annexe étaient en quasi stagnation. Il s'est félicité de la revalorisation de la dotation au titre des secours alloués aux compagnons de la libération, aux médaillés de la résistance et à leurs ayants cause et a souligné l'importance des travaux nécessaires à la remise en état et à l'entretien des locaux de l'ordre de la libération et de son musée pour lesquels il a craint que les crédits soient insuffisants.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption du projet de budget annexe de l'ordre de la libération.

Enfin, toujours sur le rapport de **M. Louis Perrein**, rapporteur spécial, la commission a examiné le projet de budget annexe pour 1987 des monnaies et médailles.

Après avoir présenté l'évolution des recettes et des dépenses qui progressent de 5,45 %, **M. Louis Perrein** a présenté ses observations. Il a rappelé les caractéristiques essentielles du budget annexe et retracé les principaux éléments de son activité.

A l'issue de l'exposé du rapporteur spécial, **M. Christian Poncelet** a regretté que la nouvelle pièce de 10 francs puisse être, du fait de sa dimension trop modeste, à l'origine de confusion notamment chez les personnes âgées.

**M. Jean-Pierre Masseret** a souhaité connaître les suites des graves problèmes connus par le passé par l'administration des monnaies et médailles.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption du projet de budget annexe des monnaies et médailles.



**LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT  
ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Mardi 4 novembre 1986.** - Présidence de M. Jacques Larché, président.- La commission a tout d'abord nommé **M. Louis Virapoullé rapporteur de la pétition n° 15 195** de M. Marc-Alain Rozan.

Puis, la commission a procédé à l'examen des amendements déposés aux articles des titres II, III et IV du **projet de loi n° 476** (1985-1986), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété des logements sociaux.

Avant l'article 56, elle a rejeté les amendements n°s 291 et 292 visant à modifier certains régimes d'emprunt.

A l'article 57 relatif aux H.L.M., elle a rejeté les amendements n°s 293, 201, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 203, 204 et 308.

Puis elle a procédé à l'examen des amendements n°s 113, 92, 93, 94, 95, 114, 96, 115, 116, 97, 117, 98, 118, 99 et 100 présentés par les commissions saisies pour avis, les sous-amendements n°s 382, 383, 384 et 385 présentés par le Gouvernement, et l'amendement n° 394 du Gouvernement.

Sur les amendements n°s 92, 93, 94, 95 et 99, **M. Jean Faure, rapporteur pour avis**, a exposé, au nom de la commission des affaires économiques, la philosophie des

amendements : prolonger le dispositif d'assouplissement du régime H.L.M. en direction des communes.

La commission des lois s'en est remise, sur les amendements des commissions saisies pour avis, les sous-amendements du Gouvernement et l'amendement n° 394, à l'avis des commissions saisies pour avis.

Elle a toutefois exprimé sa sagesse sur les amendements n°s 94 et 99, ainsi que sur le sous-amendement n° 386 et sur les amendements n°s 202, 206.

Elle a ensuite constaté qu'étaient satisfaits les amendements n°s 92, 200, 374 et 205.

Un débat a accompagné cet examen auquel ont participé notamment, outre le président Jacques Larché, MM. Alphonse Arzel, Jean Faure, Germain Authié, Michel Dreyfus-Schmidt, Guy Malé, Raymond Courrière, Bernard Laurent, Marcel Rudloff, Louis Virapoullé et Luc Dejoie.

Après l'article 56, la commission a examiné et adopté un amendement n° 119 présenté par M. José Balarello au nom de la commission des affaires sociales.

A l'article 57 relatif aux H.L.M., elle a rejeté un amendement n° 309.

Après l'article 57, elle a proposé la sagesse sur un amendement n° 120 relatif aux prêts du Crédit foncier.

A l'article 58 A concernant l'assouplissement de la règle de "constructibilité limitée" et aux cartes communales, elle a proposé la sagesse sur les amendements n°s 101, présenté par la commission des affaires économiques et 207, et rappelé le mandat donné à

son rapporteur pour exposer en séance publique sa position sur l'article 58 A.

A l'article 58 relatif au plafond légal de densité, la commission a exprimé un avis défavorable à l'amendement n° 310, favorable au sous-amendement n° 398 du Gouvernement tendant à revenir sur le souhait de la commission quant au remplacement de la dénomination du plafond légal de densité, proposé le retrait de l'amendement n° 102 et décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 103.

Puis la commission a écouté l'exposé de **M. Jean Faure** sur les amendements n°s 104 et 105 tendant à prévoir l'extinction du plafond légal de densité actuellement en vigueur dans les trois mois.

Un débat s'est engagé sur cet amendement auquel ont participé notamment, outre le **président Jacques Larché**, **MM. Alphonse Arzel**, **Raymond Courrière** et **Louis Virapoullé**, au cours duquel a été rappelé l'impact de l'amendement sur les finances locales.

A l'issue de ce débat, la commission a émis un avis très défavorable à l'amendement n° 104, ainsi qu'aux amendements n°s 225, 327, 363 et au sous-amendement n° 388.

Puis elle a adopté l'amendement n° 387.

A l'article 60 relatif au plan d'occupation des sols, la commission a rejeté les amendements n°s 311, 226, 328, 364 et 106 présentés par **M. Jean Faure** au nom de la commission des affaires économiques.

A l'article 61 relatif au droit de préemption urbain, elle a rejeté les amendements n°s 312, 208, 227 et 228 et retiré l'amendement n° 57.

A l'article 61 bis concernant les dispositions transitoires relatives à la loi du 18 juillet 1985, elle a rejeté l'amendement n° 313.

Après l'article 61 bis, elle a exprimé un avis défavorable à l'amendement n° 368.

A l'article 61 ter relatif à la coordination, elle a adopté un amendement de coordination présenté par son rapporteur.

A l'article 62 sur le plan d'aménagement de zone, elle a rejeté un amendement n° 314.

Après l'article 63, elle a émis un avis défavorable à un amendement n° 3 relatif au permis de construire et un avis favorable à un amendement n° 320 relatif au schéma directeur de la Corse, tout en espérant l'établissement prochain dudit schéma.

Au titre IV ayant trait aux H.L.M., la commission a rejeté les amendements n°s 315, 316, 317, 365, 318 et 369, puis exprimé un avis favorable aux amendements n°s 389, 390, 391 et 395. Elle a rejeté l'amendement n° 371 mais proposé la sagesse sur l'amendement n° 370. Elle a enfin souhaité le retrait de l'amendement n° 107.

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de **M. Louis Virapoullé**, à l'examen du projet de loi de programme n° 11 (1986-1987) relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

**M. Louis Virapoullé**, après avoir défini les objectifs du projet de loi, s'est réjoui qu'il soit déposé en premier sur le bureau du Sénat.

S'agissant d'une loi programme, il a estimé que ce projet était nécessaire et ce, particulièrement pour la collectivité de Mayotte.

Il a rappelé que l'outre-mer comptait parmi les trois priorités que s'était assigné le Gouvernement et que celui-ci se fixait un délai de cinq ans pour y réaliser une parité sociale globale par rapport à la métropole.

Rappelant la situation de l'emploi dans l'outre-mer (37 % de taux de chômage à La Réunion) et son caractère préoccupant s'agissant des jeunes, le rapporteur a souligné que l'accent était mis, dans le projet de loi, sur la politique du logement à caractère social. 2,129 milliards de francs seront consacrés à cette action entre 1987 et 1991 ; 704,5 millions de francs entre 1992 et 1994.

Il a présenté ensuite les autres principales dispositions du projet de loi :

- l'exonération des cotisations sociales patronales est portée à 50 % pour les embauches de jeunes de moins de 25 ans pour une durée supérieure à trois mois ;

- des crédits supplémentaires seront consacrés à la formation professionnelle et à l'apprentissage, de même qu'aux équipements scolaires ;

- la mobilité entre l'outre-mer et la métropole sera facilitée ;

- l'installation des jeunes agriculteurs sera favorisée par le régime des primes ;

- dans le domaine de la communication, les programmes venant de métropole verront leur diffusion s'accroître, aidant par là-même au rayonnement culturel de la France dans ces zones ;

- pour favoriser l'amélioration des infrastructures, des opérations intégrées de développement seront lancées. **M. Louis Virapoullé** a indiqué que, pour La Réunion, les dossiers étaient prêts sur ce point et qu'une très substantielle aide serait octroyée à ce département par l'Etat et les Communautés européennes.

Le rapporteur a souligné qu'un des points-clés du projet réside dans la possibilité de constituer des zones franches qui bénéficieront de la suspension des droits de douane et des droits indirects en particulier de l'octroi de mer pour les biens exportés mais, surtout, de l'exonération de la taxe professionnelle. Ces mesures viennent s'ajouter aux mesures de défiscalisation de la loi de finances rectificative pour 1986. Le rapporteur a estimé souhaitable de s'assurer de l'harmonisation du régime des zones franches avec la réglementation européenne.

S'agissant de la parité sociale globale, le rapporteur a détaillé les mesures prévues à l'article 11 du projet de loi qui entreront en vigueur dans un délai de cinq ans. Il a indiqué qu'une commission d'évaluation devra préciser, dans un délai de quatre mois, les modalités de répartition des prestations concourant à la parité sociale globale.

A l'issue de cet exposé, **M. Jacques Larché**, président, a souligné que l'examen de ce texte était l'occasion, pour la commission, de souligner sa vocation générale et sa compétence s'agissant des questions relatives à l'outre-mer.

**M. Alphonse Arzel** s'est enquis des mesures concrètes prévues pour l'installation des jeunes agriculteurs et des éventuelles aides à la pêche.

**M. Pierre Salvi**, évoquant Mayotte, s'est interrogé sur la position de l'Organisation de l'Unité Africaine à

l'égard du souhait exprimé par la population mahoraise de bénéficiaire du statut départemental.

**M. Louis Virapoullé, rapporteur**, a répondu que la pêche bénéficiait des mesures de défiscalisation votées en 1986. Il a convenu, s'agissant de Mayotte, que la population devrait être consultée sur son avenir.

La commission a alors procédé à l'examen des articles.

Elle a adopté sans modification l'article premier (Définition du rôle des collectivités concernées et de l'effort de la nation en leur faveur).

Elle a ensuite adopté deux amendements à l'article 2 (Echéancier des crédits et approbation des annexes). Le premier a pour objectif de préciser la notion de crédit supplémentaire, de préciser la répartition année par année des crédits et de distinguer entre équipements scolaires et équipements hospitaliers. Le second rectifie une erreur matérielle.

La commission a ensuite adopté l'article 3 (Rapport annuel d'exécution) et l'article 4 (Vocation à intégration dans la loi de Plan) sans modification.

Avant l'article 5, la commission a complété, par coordination l'intitulé du titre II.

A l'article 5 (Possibilité de créer des zones franches dans les départements d'outre-mer), la commission a adopté un amendement rédactionnel.

A l'article 6 (Procédure de création et de délimitation des zones franches), elle a également adopté deux amendements de précision rédactionnelle.

Elle a ensuite adopté sans modification l'article 7 (suspension dans les zones franches, des droits de douane, taxes sur le chiffre d'affaires et droits indirects) et l'article 8 (Exonération de taxe professionnelle dans les zones franches).

A l'article 9 (Exonérations des cotisations sociales en faveur de l'embauche des jeunes), elle a adopté trois amendements tendant :

- le premier à étendre le bénéfice du régime à Saint-Pierre-et- Miquelon, à préciser la période pendant laquelle les embauches de jeunes bénéficieront de l'exonération, et à prévoir pour les femmes ayant eu des enfants la dérogation existant dans le droit commun ;

- le second à prolonger l'exonération jusqu'à la fin des contrats de qualification et d'apprentissage comme c'est le cas dans l'ordonnance du 16 juillet 1986 ;

- le troisième à supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article qui constitue une discrimination par rapport à la législation métropolitaine en limitant les exonérations aux entreprises à jour de leurs cotisations ou ayant obtenu des délais de paiement.

Après l'article 9, la commission a adopté un amendement qui introduit un article additionnel tendant à intégrer dans le corps de la loi le contenu de l'annexe consacrée à la mobilité entre l'outre-mer et la métropole après que **M. Jacques Larché, président**, s'est interrogé sur la valeur normative de cette disposition.

L'article 10 (Versement et répartition des crédits supplémentaires pour l'apprentissage et la formation professionnelle) a été adopté sans modification.

A l'article 11 (Définition de la parité sociale globale), la commission, suivant l'avis du conseil général de Saint-



Pierre-et-Miquelon, a décidé de laisser cette collectivité à l'écart du dispositif de cet article, par deux amendements.

Elle a adopté un amendement ayant le même objet à l'article 12 (Commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale) ainsi qu'un amendement précisant le point de départ du délai accordé à la commission pour rendre ses conclusions.

A l'article 13 (Suppression de la condition d'activité professionnelle pour l'attribution des prestations familiales et extension des prestations familiales aux employeurs et travailleurs indépendants), la commission a d'abord adopté trois amendements qui tendent à :

- rétablir le quatrième alinéa de l'article L 755.16 du code de la sécurité sociale (complément familial) ;

- attribuer à la personne qui a la garde de l'enfant le bénéfice des allocations familiales (article L 755-12) ;

- rectifier une erreur de référence.

Au même article, elle a adopté trois amendements tendant :

- à porter de trois ans à cinq ans le délai de mise en oeuvre de l'extension du régime des prestations familiales aux employeurs et travailleurs indépendants ;

- à préciser que le versement de ces prestations sera subordonné non pas au paiement des cotisations de sécurité sociale en général mais seulement au paiement des cotisations correspondantes ;

- à supprimer la disposition confiant à un décret le soin de prévoir une compensation entre le paiement des cotisations de sécurité sociale et le versement des prestations familiales.

L'article 14 (compensation de l'extension de l'allocation compensatrice aux adultes handicapés), l'article 15 (Allocation de logement), l'article 16 (Crédits supplémentaires pour les équipements scolaires) et l'article 17 (Décrets d'application) ont été adoptés sans modification.

A l'annexe I (Mesures d'incitation au développement économique), elle a adopté un amendement rédactionnel.

L'annexe II (Opérations spécifiques de développement) a été adopté sans modification.

Elle a supprimé, par coordination, l'annexe III (Dispositions relatives à la mobilité entre l'outre-mer et la métropole).

L'annexe IV (Dispositions relatives à l'éducation, à la formation professionnelle et au développement sanitaire et social) et l'annexe V (Dispositions relatives à la culture et à la communication) ont été adoptées sans modification.

**La commission a enfin adopté l'ensemble du projet de loi ainsi amendé.**

**Mercredi 5 novembre 1986. - Présidence de M. Jacques Larché, président.** - La commission s'est réunie à l'occasion d'une suspension de séance, pour examiner, sur le rapport de M. Luc Dejoie, le sous-amendement n° 405 présenté par le Gouvernement à l'amendement n° 33 rectifié de la commission, sur l'article 21 du projet de loi n° 476 (1985-1986), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à **favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux.**

Après que le **président Jacques Larché** ait rappelé l'objet du débat et synthétisé les positions de la

commission et du Gouvernement, le rapporteur a exposé que l'amendement de la commission formait un tout et que, par conséquent, si le sous-amendement du Gouvernement était retenu, il convenait de rectifier, par souci de cohérence, l'amendement de la commission. Il a indiqué que le texte gouvernemental présentait l'avantage d'inciter le locataire à prendre position sur les propositions du bailleur, puisqu'à défaut de réponse de sa part, ce sont elles qui feraient la loi des parties. Après les interventions de MM. Marcel Rudloff, du rapporteur et du président Jacques Larché, la commission a décidé :

- de retenir le dispositif proposé par le Gouvernement en le coordonnant avec celui de la commission ;

- de préciser que le juge ne pouvait être saisi qu'à défaut d'avis de la commission de conciliation dans le délai imparti ou d'acceptation par les parties de l'avis de conciliation.

Elle a, en conséquence, **adopté un amendement n° 33 rectifié bis.**

## DELEGATION DU SENAT POUR LES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Jeudi 6 novembre 1986 - Présidence de M. André Jarrot, vice doyen d'âge. - La délégation s'est réunie pour procéder à l'élection de son bureau à la suite du renouvellement triennal du Sénat du 28 septembre 1986.

**M. Jacques Genton** a été élu par acclamation **président**.

Présidence de M. Jacques Genton, président. - La délégation a ensuite désigné les autres membres de son bureau. Ont été élus :

- **vice-présidents** : MM. André Jarrot, Pierre Matraja, Bernard Barbier et Joseph Raybaud ;

- **secrétaires** : MM. Jean Garcia, Auguste Cazalet, Marcel Daunay, Robert Pontillon et Michel Miroudot.

**\*\*La délégation a également procédé aux nominations suivantes de rapporteurs :**

- **M. Guy Cabanel** pour le programme-cadre de recherche et de développement technologique 1987-1991 ;

- **M. Jacques Genton**, président, pour le nouvel article 100 A introduit par l'Acte unique dans le traité de Rome ;

- **M. Jacques Golliet** pour la politique communautaire des transports par route ;

**- M. Xavier de Villepin pour la jurisprudence de la Cour de Justice des communautés sur les aides d'Etat.**

**La délégation, enfin, a examiné le rapport de M. Bernard Barbier sur le projet de budget général des communautés européennes pour 1987.**

Rappelant les données qui ont présidé à l'établissement de l'avant-projet de budget par la Commission, le rapporteur a cité l'obligation de rester à l'intérieur du plafond de 1,4 % de T.V.A., la moindre rentabilité des recettes communes, la marge de manoeuvre du Parlement européen pour l'augmentation des dépenses non obligatoires (D.N.O.), le "cadre de référence" inspiré par le principe de discipline budgétaire et les perspectives financières quadriennales (1987-1990) tracées par la commission au mois d'avril. Il a indiqué que le Conseil, parvenant à arrêter un projet de budget lors de sa session du mois de septembre, avait sensiblement modifié les propositions de dépenses que la Commission lui avait présentées. En crédits de paiement, le volume total du projet de budget s'élève à 35,9 milliards d'écus (soit environ 240 milliards de francs), dont 23 milliards pour les dépenses de soutien des marchés agricoles et 5,75 milliards pour les fonds structurels (F.E.O.G.A. - Orientation, F.E.D.E.R. et fonds social européen). Les dépenses obligatoires représentent 27 milliards d'écus, les dépenses non obligatoires 8,8 milliards et la marge de crédits disponibles dans le projet du Conseil est d'environ un milliard d'écus. Les réductions du Conseil ont porté principalement sur les crédits de recherche et d'aide au développement. Quant aux taux d'appel de T.V.A. correspondants, il est de 0,78 % seulement pour le Royaume-Uni, de 1,29 % pour l'Allemagne fédérale et de 1,34 % pour les autres Etats membres. **M. Bernard Barbier** a précisé que les discussions au Conseil avaient fait apparaître une accentuation des clivages entre deux groupes de pays : ceux de l'Europe du Nord, qui donnent la

priorité au financement de la politique agricole commune, et ceux de l'Europe du Sud, qui demandent le renforcement des politiques structurelles.

Après un débat auquel prirent part, outre le **président et le rapporteur, MM. André Jarrot, Auguste Cazalet et Michel Miroudot**, la délégation a **adopté les conclusions** par lesquelles elle doute notamment de la possibilité de financer l'ensemble des dépenses agricoles l'an prochain et rappelle l'urgence d'une nouvelle réflexion sur le financement futur de la communauté.

## DELEGATION DU SENAT POUR LA PLANIFICATION

**Mercredi 5 novembre 1986 - Présidence de M. Bernard Barbier, président.** - Présentant à la délégation son rapport d'information sur les résultats de projections macroéconomiques, **M. Bernard Barbier, président**, a traité les thèmes suivants :

- une Europe en transition dans un monde en déséquilibre ;
- une croissance insuffisante pour inverser la tendance du chômage ;
- un flux important d'investissements, condition nécessaire mais non suffisante d'une économie plus productive ;
- une plus grande flexibilité du processus de production, condition d'une croissance plus riche en emplois ;
- le contre-choc pétrolier ne peut pas améliorer le solde des échanges industriels ;
- les perspectives à moyen terme pour les finances publiques.

Après l'exposé du rapporteur, **M. Jacques Braconnier** a souligné que les investissements étaient nécessaires pour défendre la compétitivité, même s'ils n'accroissaient pas les capacités de production.

**M. Lucien Delmas** s'est inquiété des conséquences pour l'économie française de l'évolution de la politique agricole commune et de la réalisation du marché unique dans la communauté européenne, qui peut aggraver les inégalités de développement entre régions.

**MM. Pierre Louvot et André Rabineau** ont évoqué la fragilité des équilibres économiques dans l'agriculture.

Au terme de ce débat, dans lequel sont également intervenus **MM. Georges Mouly et Michel Rigou**, la délégation a adopté le rapport d'information élaboré par son président.

Elle a, ensuite, décidé de préparer pour le printemps 1987 un rapport d'information sur l'exécution des contrats de plan Etat-région et, dans cette perspective, **M. Jacques Braconnier** a été chargé de coordonner les travaux des membres de la délégation désireux d'apporter une contribution à ce rapport, à partir de l'expérience de leur propre région.

Puis la délégation a entendu **M. Hervé de Charette**, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du plan.

Interrogé sur l'avenir de la planification française, **M. Hervé de Charette**, ministre délégué, a précisé que la question en était encore au stade de la réflexion, tout en confirmant la nécessité d'une réforme. Après avoir rappelé que le plan avait d'abord correspondu aux nécessités de la reconstruction, puis aux facilités d'une croissance forte, il a souligné que ses limites apparurent avec la crise économique dès le début des années 1970. Il a déploré la lourdeur du processus -accrue par la loi du 29 juillet 1982 - et jugé excessifs la durée des engagements contractés ainsi que leur étendue et leur degré de précision.

**M. Hervé de Charette**, ministre délégué, a affirmé sa volonté de conserver certains acquis essentiels : qualité des analyses et des réflexions menées par le commissariat général au plan, participation des partenaires sociaux. La réforme qu'il envisage comporterait une simplification de la procédure, un raccourcissement de la durée et un



rétrécissement du champ, afin de parvenir à un document plus "topique".

A cet égard, il a exposé sa préférence pour la définition d'une "stratégie", constamment susceptible d'adaptation.

En ce qui concerne la planification régionale, le ministre délégué a constaté que, si l'ensemble des régions était attaché à cette procédure, la majorité d'entre elles déplorait des lourdeurs à la fois dans la méthode et dans le champ couvert par les contrats de plan. Il a donc indiqué que la même volonté de simplification présiderait à la réforme de la planification régionale et qu'il consulterait toutes les parties intéressées, notamment les présidents de régions.

**M. Bernard Barbier**, président, a rappelé qu'en tant que rapporteur de la loi de 1982, il avait lui-même été partisan d'une planification souple et "glissante".

Interrogé par **M. Georges Mouly**, le ministre a indiqué qu'il ne comptait pas présenter cette année de rapport d'exécution du plan, dont le caractère purement formel ne permettait pas, selon lui, de se livrer à une analyse fondée.

**M. Pierre Louvot** a souligné l'importance pour les collectivités locales du maintien d'un cadre leur permettant de préciser et d'organiser l'intervention de l'Etat. A cet égard, le ministre délégué a confirmé sa volonté de maintenir la vie contractuelle régionale, mais indiqué sa préférence pour une approche beaucoup plus "thématique".

Interrogé par **M. Michel Rigou** sur la possibilité de passer des avenants aux contrats déjà conclus, **M. Hervé de Charette** a indiqué que certaines adaptations mineures étaient envisageables, à deux réserves près : la volonté du Gouvernement de rester dans les limites de

l'enveloppe financière existante et les difficultés liées aux transferts de crédits d'un ministère à l'autre.

Enfin, répondant à une suggestion du ministre délégué, **M. Bernard Barbier**, président, a envisagé que la délégation procède à une réflexion sur les réformes envisageables.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE  
DE PROPOSER  
UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI  
COMPLÉTANT LA LOI N° 86-897  
DU 1<sup>er</sup> AOÛT 1986 PORTANT RÉFORME  
DU RÉGIME JURIDIQUE  
DE LA PRESSE ET LA LOI N° 86-1067  
DU 30 SEPTEMBRE 1986  
RELATIVE À LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION**

**Jeudi 6 novembre 1986 - Présidence de M. Edgar Faure, président d'âge.** La commission a tout d'abord procédé à la constitution de son bureau.

Elle a désigné : **M. Maurice Schumann**, sénateur, en qualité de président, et **M. Jean-Paul Fuchs**, député, en qualité de vice-président.

Elle a ensuite nommé **M. Adrien Gouteyron**, sénateur, et **M. Michel Péricard**, député, rapporteurs respectivement pour le Sénat et pour l'Assemblée nationale.

Présidence de M. Maurice Schumann, président.  
**M. Michel Péricard** a tout d'abord rappelé les conditions dans lesquelles le Sénat avait rejeté, par l'adoption d'une question préalable, le texte adopté par l'Assemblée nationale et a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'apporter de modification à ce dernier. Il a toutefois suggéré que la commission mixte paritaire précise sur deux points l'interprétation qu'il convenait de donner à ce texte.

La première précision concerne, à l'article 2, l'alinéa prévoyant que les dispositions de l'article 39 de la loi du 30 septembre 1986 "s'entendent sous réserve du respect des

situations légalement acquises". **M. Michel Péricard** a estimé que cette mention ne devait pas être interprétée comme ne prenant pas en compte les participations déjà détenues par des groupes de communication, à la date de promulgation de la loi. C'est ainsi par exemple qu'une personne physique ou morale détenant, avant promulgation de la loi, plus de 25 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre ne pourra détenir plus de 15 % du capital d'une autre société titulaire d'une même autorisation.

La seconde précision concerne, à l'article 3, l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986. **M. Michel Péricard** a souhaité qu'il soit bien clair que la duplication du même programme sur plusieurs gammes de fréquences ne compte que pour une seule autorisation. En effet, la diffusion d'un même service en ondes longues et en modulation de fréquence correspond à une même autorisation.

**M. Adrien Gouteyron** a alors rappelé que l'adoption de la question préalable par le Sénat ne traduisait aucune défiance à l'égard du Gouvernement, mais exprimait le sentiment de la Haute Assemblée que le texte soumis au Parlement n'était guère amendable, compte tenu des exigences formulées par le Conseil Constitutionnel dans ses décisions des 29 juillet et 18 septembre 1986. Il a en outre déclaré qu'il se ralliait aux précisions apportées par **M. Michel Péricard**.

A l'issue d'un débat auquel ont pris part **MM. Edgar Faure, Philippe de Bourgoing, Bertrand Cousin, Jean-Jack Queyranne**, ainsi que le président **Maurice Schumann**, la commission a fait siennes les deux interprétations proposées par **M. Michel Péricard**.

Sur proposition de **M. Michel Péricard**, la commission a ensuite adopté des modifications rédactionnelles :

- à l'article 1er, au 8ème alinéa de l'article 29 de la loi du 30 septembre 1986 ;

- à l'article 3, à l'article 41-4 de la même loi.

La commission mixte paritaire a **adopté l'ensemble du projet de loi dans le texte résultant de ses délibérations.**